

BILAN D'ACTIVITE

2024



Le programme d'action 2024 a été possible grâce au concours de



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional
Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

1	Animation du territoire du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate	2
1.1	Mise en place de la GEMAPI	2
1.2	Gestion du syndicat.....	3
1.2.1	Définition des objectifs annuels/pluriannuels de RIVAGE dans le cadre de sa stratégie d'action ..	3
1.2.2	Participation de RIVAGE aux projets territoriaux voisins	3
1.2.3	Confortement des missions du syndicat	5
1.2.4	Communication et sensibilisation	6
2	Mise en œuvre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate	11
2.1	Concertation et planification	11
2.1.1	Secrétariat et animation de la CLE	11
2.1.2	Gouvernance avec les programmes de gestion connexes	12
2.2	Mise en œuvre des opérations en lien avec le volet qualité de l'eau du SAGE.....	13
2.2.1	Amélioration des connaissances	13
2.2.2	Amélioration de l'état des masses d'eau du bassin versant	20
2.2.3	Autres opérations menées hors MO RIVAGE à la suite du contrat d'étang.....	22
3	Mise en œuvre de la STRATEGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES	24
3.1	Concertation et planification	24
3.1.1	Secrétariat et animation des instances de concertation.....	24
3.1.2	Animation des groupes de travail pour la mise en œuvre de la SGHZ.....	24
3.1.3	Veille à la cohérence des politiques publiques	24
3.2	Mise en œuvre des orientations de gestion de la SGZH.....	25
3.2.1	Actions territorialisées	25
3.2.2	Actions transversales	30
4	Mise en œuvre de projets agro-environnementaux	33
4.1	Animation d'une Stratégie agricole dans le cadre de la CLE.....	33
4.2	Elaboration et animation de PAEC Salses-Leucate.....	33
4.2.1	PAEC Biodiversité 2023-2025	33
4.2.2	PAEC Eau 2024-205	35
5	Mise en œuvre des DOCOB NATURA 2000	37
5.1	Natura 2000 sur les sites du complexe lagunaire de Salses-Leucate.....	37
5.1.1	Concertation et planification	37
5.1.2	Mise en œuvre des orientations de gestion du Docob	39
5.2	Natura 2000 sur le site du fort de Salses.....	1
5.2.1	Concertation et planification	1
5.2.2	Mise en œuvre des orientations de gestion du Docob	1

1 Animation du territoire du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate

1.1 Mise en place de la GEMAPI

Sur le plan gouvernance ; la question de la fusion Agly/Rivage n'a pas avancé en 2024.

À la suite de l'adhésion début 2024 de la CCCSM au syndicat de l'Agly pour le compte de la commune de Salses-le-Château, cette dernière a fait une demande de sortie du syndicat RIVAGE (cf. Annexe 1-1) arguant d'une redondance des compétences. Le syndicat RIVAGE sera amené à se prononcer sur l'acceptation ou le refus de cette sortie. L'analyse de RIVAGE conclut à une absence de redondance : adhésion de la CCCSM au SMBVA (gemapien) vs adhésion de la commune à RIVAGE (non gemapien avec des compétences SAGE, Natura 2000 qui ne sont pas assurées par les SMBVA).

La procédure s'étendra sur 2025 avec une consultation d'une ou de deux CDCI (11/66) avant que le ou (les préfets) statue sur l'acceptation ou le refus de cette sortie. Le cas échéant les conséquences sont à prévoir sur l'année 2026.

Sur le plan technique, RIVAGE suit et collabore aux projets des structures gemapiennes partenaires (SMBVA, SMMAR/SIAHCM).

D'un point de vue mise en œuvre de la GEMAPI sur les communes de Fitou (SIAHCM par transfert de la CCCSM) et de Caves, Treilles et Leucate (SIAHCM par transfert du GN) RIVAGE suit les opérations techniques menées par le SIAH ou le SMMAR :

- Etablissement du programme pluriannuel d'entretien de la ripisylve sur le bassin versant avec notamment un projet de gestion des niveaux d'eau dans l'étang du Fer à cheval à Leucate
- Suivi de l'étude sur la submersion marine portée par le SMMAR (stratégie territoriale en cours d'élaboration).

D'un point de vue mise en œuvre de la GEMAPI, sur les communes du Barcarès, de Saint-Laurent-de-la-Salanque et de Saint-Hippolyte et Opoul une convention financière existe entre PMMCU et le SMBVA cadrant la mise à disposition de « temps-agent » de PMMCU au SMBVA sur la base d'opérations identifiées au préalable. RIVAGE intervient dans les bilans annuels relatif à cette convention en tant que partenaire du SMBVA dans la gestion des zones humides. Une distinction est faite à cette occasion entre les projets qui sont identifiés GEMA et ceux qui relèvent d'avantage de la gestion des espaces naturels.

Techniquement nos structures (SMBVA/RIVAGE) ont collaboré de façon étroite dans les projets de restauration hydraulique sur le communal et d'entretien des agouilles sur la commune de Saint-Hippolyte (voir partie 3.2). RIVAGE s'est par ailleurs positionné auprès du SMBVA comme candidat à la mise en œuvre de mesures compensatoires liées au projet du recul des digues de l'Agly (voir paragraphe 1.2.2).

1.2 Gestion du syndicat

1.2.1 Définition des objectifs annuels/pluriannuels de RIVAGE dans le cadre de sa stratégie d'action

Plan pluriannuel d'action

Dans la mesure où l'avenir de RIVAGE dépend de la fusion ou non avec le syndicat de l'Agly aucune nouvelle stratégie à moyen terme n'a été établie. Dans le temps intermédiaire les différents documents de planification (SAGE, SGZH et DOCOB) fixent les objectifs à atteindre pour chacune de nos missions. Néanmoins, dans le cadre de la mise en œuvre de ces documents de gestion, un plan pluriannuel d'action 2025 – 2029 et un plan de financement ont été proposés lors du débat d'orientation budgétaire 2025 (Annexe 1-2). Le programme d'action 2025 découlant du plan pluriannuel est joint en Annexe 1-3.

Intégration de RIVAGE dans une organisation supra-bassin

En mars 2024, l'association AIGA a été créée. Elle regroupe les syndicats de bassins à l'échelle de l'Occitanie et a comme objectif de (1) Partager les expériences sur divers sujets stratégiques/techniques/administratifs (2) Partager des analyses techniques et politiques dans le cas de demandes d'avis (ex : SDAGE, ...) et (3) Porter la voix des bassins et relayer des réflexions et des questionnements auprès des instances régionales et de bassin. Un binôme élu + agent (avec suppléants) a été désigné mais des changements sont à prévoir courant 2025 à la suite du décès de M. Alain Got et au départ de Mme Laurence FONBONNE. Fin 2024 l'animateur d'AIGA a rencontré toutes les structures de gestion afin d'élaborer un projet de programme d'action pour 2025 ; les retours d'expériences de RIVAGE envers les autres structures de bassin pourra porter principalement sur le volet zones humides.

Structuration du partenariat CEN Occitanie/RIVAGE

Courant 2023, face à une augmentation des sujets de collaboration entre le CEN-Occitanie et RIVAGE (mesures compensatoires, cogestion des certains secteurs, opportunités d'acquisitions foncière, ...) une convention de coopération a été signée. Cette convention a pour objet « la mise en place d'une stratégie commune de préservation de la biodiversité, pour le développement de la connaissance, la préservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel du territoire... ». D'un point de vue pratique, cette convention sera déclinée en conventions opérationnelles centrées sur des projets localisés ou thématiques.

Courant 2024 d'une convention opérationnelle a été élaborée pour cadrer la collaboration CEN/RIVAGE dans la mise en œuvre des mesures compensatoires du déploiement des éoliennes off-shore.

1.2.2 Participation de RIVAGE aux projets territoriaux voisins

RIVAGE est associé dans différentes opérations liées au déploiement des **fermes pilotes d'éoliennes flottantes** à la fois sur le projet EOLMED (territoire de mise en application des mesures compensatoires pour l'avifaune) et sur le projet LEFGL (participation au Comité de Suivi Technique + mesures compensatoires). Pour ce qui est des mesures compensatoires sous maîtrise d'ouvrage CEN Occitanie avec un appui local de RIVAGE (cf. convention d'application citée plus haut) il faut se référer à la partie Natura 2000 (radeaux de nidification et îlots du Fer à cheval) et SGZH (îlot Coudalère) de ce bilan. Pour ce qui est de la participation au CST, une réunion a eu lieu le 28/11/2024 (cf. Annexe 1-4) pour faire le point sur l'avancement du projet, les résultats des divers suivis passés/en cours (suivis acoustique en phase travaux, suivis avifaune (radar, vidéo), suivi laro-

limicoles, faune benthique...) et lesancements des nouveaux suivis à venir (suivis chiroptères, herbiers cymodocées, ...).

À partir de 2023, RIVAGE a constaté sur son territoire une accélération de la recherche de foncier soit dans une optique de gestion des milieux naturels (CEN Occitanie et la Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Orientales) soit de façon plus massive en lien avec la nécessité de mettre en place **mesures compensatoires** (CD66, PMMCU, Communes). A noter que le CEN Occitanie, s'est positionné depuis quelques années déjà comme interlocuteur potentiel voir unique (pour le CD66) pour la mise en œuvre de mesures compensatoires pour les aménageurs. Cette tendance à la maîtrise foncière s'est poursuivie (voir accélérée) en 2024. Dans les deux cas RIVAGE demande à être/est étroitement associé dans ces démarches dans un objectif de maintenir une cohérence sur la gestion des milieux naturels qui est appliquée sur ces parcelles. Par ailleurs, face à ce constat et face au risque de superposition entre les mesures de gestion et les mesures de compensation, RIVAGE a alerté l'Etat sur le risque d'additionnalité des mesures et a demandé à connaître sa doctrine vis-à-vis de la hiérarchisation des projets dans un contexte de raréfaction du foncier et vis-à-vis des potentielles unités de compensation (Annexe 1-5). Aucune réponse sur la hiérarchisation des projets ou les unités de compensation n'a été apportée (Annexe 1-6). Vu les compétences statutaires et techniques des agents de RIVAGE, le syndicat s'est par ailleurs positionné auprès du SMBVA comme candidat à la mise en œuvre de mesures compensatoires liées au projet du recul des digues de l'Agly (Annexe 1-7).

Le Parc marin du Golfe du Lion a un projet de création d'une **réserve de biosphère (MAB)** transfrontalière terrestre et marine sur le golfe du Lion occidental, les Pyrénées orientales et la Catalogne. Le périmètre de RIVAGE serait concerné par cette labellisation. À la suite d'un travail prospectif mené en 2023 par les étudiants du MASTERII MAB de l'UPSIII de Toulouse, une restitution des résultats a eu lieu le 14 02 2024. La balle est dans le camp du Pays Pyrénées Méditerranée (cohérence par rapport au périmètre imaginé) et les financements pourraient être recherchés via le POCTEFA. Il n'y a pas eu d'autres avancées à ce sujet courant 2024.

1.2.3 Confortement des missions du syndicat

Gestion administrative et financière du syndicat

Les comptes de l'année 2023 ont été clôturés lors du conseil syndical du 29 mars 2024. Vue la réalisation sur l'exercice 2023 et les reports de 2022, l'année 2023 a été clôturée avec un excédent de fonctionnement de 144 476,68 € et un déficit d'investissement de -15 565,44€.

Toutes les opérations et le suivi comptable sont assurés par la directrice en collaboration avec les services de la mairie de Leucate.

Gestion des charges courantes liées au fonctionnement du syndicat

Au courant de l'année 2024, 4 conseils syndicaux ont été organisés. Les thématiques abordées sont résumées dans le tableau ci-joint. Les documents de séance, PPT et les procès-verbaux sont joints en Annexes 1-8 à 1-15 de ce bilan d'activité.

Tout le personnel intervient pour sa partie dans l'organisation des comités syndicaux et toute l'équipe est systématiquement présente lors de ces réunions.

Date	Ordre du jour
29 mars 2024	<ul style="list-style-type: none">- Approbation du PV de la séance du 14 12 2023- Compte administratif 2023- Compte de gestion 2023- Affectation des résultats- Création d'un poste d'éducation à l'environnement- Demande d'agrément d'accueil de service civique- Animation des sites Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses-Leucate et du Fort de Salses sur la période 2023-2025
14 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none">- Approbation du PV de la séance du 29 03 2024- Budget supplémentaire 2024- Conventions (cadre et usages) CDL/PMMCU/RIVAGE (Gestion du Bourdigou)- Convention de partenariat CMN/RIVAGE (Actions de sensibilisation Forteresse de Salses)- Projet Fonds Vert ABC Biodiversité
29 novembre 2024	<ul style="list-style-type: none">- Approbation du PV de la séance du 14 10 2024- Bilan 2024 et perspectives 2025- Animation du Territoire 2025 (poste LF)- Animation Natura 2000 2025 (postes JR et BB)- Rapport d'orientation budgétaire 2025- Protection sociale complémentaire
20/27 décembre 2024 *	<ul style="list-style-type: none">- Approbation du PV de la séance du 29 11 2024- Programme d'Action 2025- Budget primitif 2025- Modification du tableau des effectifs

*La réunion initialement programmée le 20/12/24 n'a pas pu être tenue faute de quorum ; elle a été reconvoquée le 27/12/24

Équipe permanente :

À la suite d'une première période d'emploi en tant que saisonnière par la mairie de Leucate, Juliette Martin-Pigeonnier a intégré l'équipe de RIVAGE dans le cadre d'une CDD (novembre 2023 à avril 2024) et ce afin de continuer à développer le volet EEDD de RIVAGE à destination des scolaires et du grand public. Elle a ensuite enchaîné sur la saison en tant qu'animatrice de la Maison de l'étang et a contribué à l'élaboration du projet ABC intercommunal.

Courant 2024, le poste d'animateur/trice EEDD a été créé dans l'éventualité de l'acceptation du projet ABCi ; acceptation qui est intervenue dès décembre 2024. Le recrutement d'un/une d'animateur/trice EEDD est programmé début 2025 avec une prise de poste en mars ou avril 2025 pour une durée de 4 ans.

Service civique :

Courant 2024, deux volontaires en service civique ont été accueillis à RIVAGE.

- Clément LIOSON, présent à RIVAGE depuis le 11/09/2023 et jusqu'au 10/04/2024, a participé aux projets suivants : chantier REV 2023, projet de résorption du dépôt sauvage à St Laurent, suivi piézométrique dans le Communal à Saint-Hippolyte, enlèvement des épaves sur le DPM, diverses opérations d'EEDD et de sensibilisation, modélisation des flux d'air sur le delphinarium au Barcarès ...
- Cloé KREISBERGER, accueillie à RIVAGE du 22/4/2024 au 21/12/2024 a quant à elle participé aux actions suivantes : chantier REV 2024, projet crabe bleu visant à capturer les crabes bleus lors de leur migration étang/mer, régulation des ragondins, diverses opérations d'EEDD et de sensibilisation (Maison de l'étang, sorties nature, interventions en classe...), ...

Dans le cadre de leur service civique, ils ont pu bénéficier d'une formation PSC1 et d'une formation civique et citoyenne.

Stagiaires :

Laura Fernandez : Stage de Master 1 Gestion de l'environnement (parcours GILV) à l'Université de Corse Pasquale Paoli du 08/04/2024 au 03/05/2024 sur les missions suivantes : suivi de la migration de crabes bleu, suivi faunistiques divers, animation de la Maison de l'étang...

Clement DELOUSTAU : Stage de BTS GPN du Cours Diderot du 03/06/2024 au 30/08/2024 sur les missions suivantes : suivi de la migration de crabes bleu, suivi faunistiques divers, animation de la Maison de l'étang...

Florent MARSAL : Stage de Master 1 Civilisations, Cultures et Sociétés à l'Université de Perpignan Via Domitia du 06/05/2024 au 12/07/2024 sur le recueil de témoignage pour une analyse sociologique du secteur du Communal à Saint-Hippolyte.

1.2.4 Communication et sensibilisation

- Communication dans le cadre des différents projets menés (syndicat, SAGE, Natura 2000, Zones Humides, démarche contractuelle...)

En 2024, différents éléments de communication (films, articles journaux, Facebook, site internet etc...) ont concerné la valorisation des données de l'Observatoire de l'étang, les chauves-souris dans la forteresse de Salses, les opérations de mise en défens sur les sites de nidification, les opérations de ramassage de déchets et gestion des espèces envahissantes, les opérations d'EEDD et de sensibilisation.

Deux livrets d'information à destination du public scolaire lancés en 2023 ont été achevés en 2024 : un livret sur la thématique de l'eau sur le bassin versant et un livret sur les chiroptères (Annexe 1-16 et 5-52). La distribution se fait principalement lors des animations auprès de publics scolaires à la Maison de l'étang ou dans la Forteresse de Salses.

- Développement des actions d'éducation à l'environnement auprès du grand public :

En 2024, **31 sorties nature** ont été programmées sur toute la saison, d'avril à septembre (cf. Annexe 1-17), **en lien avec la Maison de l'étang**. Sur les 31 sorties : 14 sont réalisées par des prestataires, associations d'éducation à l'environnement des Pyrénées-Orientales et de l'Aude (Labelbleu, Tambouilles et Vadrouilles, Groupe Ornithologique du Roussillon, Direction Nature, Phacélie, Je vous emmène, C'est ma nature) et financées dans le cadre Natura 2000 (8) ou par le Syndicat Rivage (6)– 16 autres sorties sont réalisées par l'animatrice de la Maison de l'étang (Juliette MARTIN-PIGEONNIER), uniquement sur la commune de Leucate – enfin, 1 sortie a été conduite par deux structures partenaires, à savoir, le PNR Fenouillèdes Corbières et Rivage. L'ensemble des communes du bassin versant de l'étang a été couvert par à minima une sortie.

Au total 295 personnes (+- idem que 2023) ont participé à ces sorties nature, découvrant les richesses du territoire et les différents enjeux environnementaux de notre bassin versant. En début de saison certaines balades ont été annulées, faute de participants et reportées au mois de septembre. Il n'y a évidemment pas de difficultés à remplir les sorties pendant la période estivale (juillet et août) à raison de deux sorties par semaine ; et à moindre mesure en période de vacances scolaires avant-saison (mai).

En 2024, **RIVAGE a participé à l'organisation et au financement de la deuxième édition du festival Salses Nature Environnement** qui a eu lieu le 21/04/2024. Le programme de cette journée est présenté en Annexe 1-18. Dans le cadre de ce festival avec Rivage a proposé plusieurs activités dont : une balade commentée en calèche afin de découvrir les milieux naturels et la biodiversité à l'anse de la Roquette (animé par Juliette MARTIN-PIGEONNIER), un atelier sur la découverte des roselières avec l'outil Rozo Ambulant (animé par Juliette MARTIN-PIGEONNIER), une conférence naturaliste réalisée par Joseph Hiard ainsi que deux ateliers Chant de l'eau proposés par la Compagnie Cielo.

RIVAGE a également collaboré avec la Maison de l'étang pour la définition et le financement de certaines animations à mettre en place pour différents événementiels que ces derniers aient lieu sur le site de la Maison de l'étang (Fête de la Nature 23-25/05/24, Journées du Patrimoine, Fête de la Science) où hors site (Mondial du Vent, Ginguette volante, Nuit des forêts, Festival de la mer) (cf. Annexe 1-19)

Pour la Fête de la nature 2024 (23-25/05/24) deux randonnées palmées ont été animées par l'association Nostra mar et les élèves de l'AME (aire marine éducative) de Port-Leucate ont animé plusieurs stands « le génie de la dune » permettant ainsi de présenter leur travail sur le milieu dunaire effectué durant l'année (cf. Annexe 1-20).

Dans le cadre de la Fête de la science, la Maison de l'étang propose aux deux AME de Port-Leucate et Leucate village de participer à un programme de science participative autour des végétaux aquatiques. Il s'agit du protocole ALETANG qui a été élaboré en collaboration avec RIVAGE et qui sera déployé dans le cadre du projet ABCintercommunal.

RIVAGE est également intervenu dans le cadre de **plusieurs conférences** :

- Audition devant la Commission « Littoral – Coopérations transfrontalières et méditerranéennes-Europe » du CESER Occitanie 24/09/2024 (Annexe 1-21)
- Diverses conférences dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 Complexe lagunaire et Fort de Salses (Alternatiba Tour à Saint-Hippolyte 30/08/24, ...)
- Rencontre avec l'association Doris lors de leur séminaire à Leucate : échanges autour du fonctionnement hydraulique des lagunes et de leur biodiversité.

- Information et sensibilisation du public scolaire (maternelles, élémentaires, collèges, lycées et universitaires) :

Maternelles et élémentaires

En 2024, de nombreux élèves de maternelle et d'école élémentaire du bassin versant ont pu être sensibilisés à la préservation des milieux aquatiques, des habitats et des espèces présentes sur notre territoire. Les opérations relatives à la démarche Natura 2000 sont évoquées dans la partie Natura 2000 de ce bilan. A ces classes se rajoutent les nombreuses classes accueillies en visite de la Maison de l'étang pour lesquelles RIVAGE a régulièrement assuré l'animation en collaboration avec la saisonnière.

La dynamique engagée sur les projets d'EEDD avec la commune de Salses s'est poursuivie sur les années scolaires 24/25 et 24/25 : un programme complet a de nouveau été proposé à toutes les classes des écoles maternelles et élémentaires (9 classes) de **Salses-le-Château** (Annexe 1-22) : Toutes les classes des écoles élémentaires ont ainsi pour bénéficier les 18/19 janvier 2024 puis les 16/-17 janvier 2025 d'une sortie nature orientée sur le pâturage et la flore méditerranéenne (intervenants : Capucine Lopez et Gratte Galine).

En novembre et décembre 2024 (5/11, 8/11, 3/12 et 6/12) une classe de maternelle et une de primaire ont bénéficié d'une intervention sur la thématique chauve-souris (intervention en classe 1/2journée + 1/2 journée à la forteresse).

Est-ce que les classes maternelles se sont rendues à la forteresse pour une initiation à l'éco pâturage, en présence de Capucine Lopez (bergère) et de son troupeau de brebis et agneaux (voir aussi volet Natura 2000).

Entre janvier et mars 2024, les 179 élèves des classes de CM et CE de l'école élémentaire de **Saint-Hippolyte** ont bénéficié d'un atelier Biodiversité lagune organisés sur des matinées en demi-groupe et proposés par Juliette MARTIN-PIGEONNIER.

Dans le cadre de la Fête de la Science, les classes élémentaires de **Leucate et Port-Leucate** engagées dans la démarche AME ont participé à un programme de sciences participatives autour des végétaux aquatiques (protocole ALETANG) et Lors de la Fête de la nature 2024 (23-25/05/24) les élèves de l'AME de Port-Leucate ont animé plusieurs stands « le génie de la dune ».

Collèges et Lycées

Une fois de plus, en octobre 2024, la totalité des classes de 6ème du Collège Mermoz de **Saint-Laurent-de-la-Salanque** ont passé une demi-journée sur le site de la Maison de l'étang (16-18 octobre) afin d'aborder différentes thématiques : espaces dunaires et adaptation des plantes, érosion du trait de côte. L'animation a été assurée par les agents de RIVAGE.

Plusieurs classes de lycées agricoles de la région, ont visité la Maison de l'étang et abordé les enjeux du territoire, notamment la conciliation des différentes activités économiques (agricoles, conchyliques, touristiques...) avec la préservation écologique des milieux et des espèces :

Lycée agricole d'Ondes : 13/04/2024

Lycée de la mer Sète : 21/05/2024

Lycée de Montbéliard : 16/05/2024

Lycée Ozenne de Toulouse : 11/09/2024

Lycée Martin Luther King de Narbonne (intervention à la Forteresse de Salses) : 16/09/2024

Lycée Notre-Dame de Bon Secours de Perpignan : 13/11/2024

Etablissements d'enseignement supérieur

Plusieurs interventions ont été faites auprès de BTS GPN et de formations universitaires. Ces interventions abordent la gestion par bassin versant, les richesses patrimoniales du territoire, la gestion opérée par RIVAGE.

En 2024, RIVAGE a organisé un Projet tuteuré avec l'IUT de Perpignan et notamment la classe de BUT3 sur la thématique des espèces exotiques envahissantes. Plusieurs interventions ont eu lieu en mars 2024 (6 x 4 heures) pendant lesquelles les enjeux zones humides et Natura 2000 du territoire ont été abordés.

Intervention auprès de étudiants du MASTER Sciences de la mer de Sorbonne Université en association avec le MASTER européen Master International "International Master in Marine Sciences and Biological Resources of the Sea" (IMBRSea)/module d'enseignement Human induced sur les modes de gestion de l'étang de Salses-Leucate (21/11/2024).

Intervention auprès de étudiants de l'Université Paul Sabatier de Toulouse III (MASTER Gestion de la Biodiversité) sur le plan de gestion de la mare d'Opoul (15/05/2024).

Le 25/11/2025 Julien ROBERT a réalisé une formation envers 8 enseignants de l'école de Salses afin qu'ils soient autonomes dans la réalisation d'une sortie Nature sur le site des Sagnes de Saint Jean à Salses le Château. L'annexe 1-23 présente le support de formation créé pour l'occasion. A noter que cette formation a suscité un réel enthousiasme auprès des enseignantes qui ont d'ores et déjà programmé plusieurs sorties en 2025.

- Collaboration avec la commune de Leucate pour l'animation de la Maison de l'étang et renouvellement des équipements

Au total, 7444 personnes ont été sensibilisées à la préservation du patrimoine naturel et culturel du territoire de l'étang Leucate-Salses parmi lesquelles le grand public a compté pour 6322 personnes, les scolaires pour 909 élèves entre et les différents groupes d'adultes pour 213 personnes. La fréquentation 2024 est plus élevée qu'en 2023 (6900 pers.) et on approche les chiffres de la meilleure année (2019 : 7 730) tout en ayant des heures d'ouverture resserrées autour des plages horaires « efficaces ».

- Participation à des démarches au-delà de notre territoire et mise au point de nouveaux projets.

RIVAGE est depuis 2020 partenaire de l'ADENA dans le cadre du projet Roselières Occitanie. Le projet prévu pour 2024-2025 vise à sensibiliser le public scolaire et le grand public sur la thématique de la préservation des roselières à l'échelle des 5 sites pilotes du projet Roselières 2 dont les Sagnes d'Opoul font partie. Les opérations prévues consistent à entre autres à dupliquer des maquettes pédagogiques réalisées dans le cadre du projet Roselières 1 afin de le mettre à disposition des organismes partenaires, à former les animateurs et ensuite à déployer ces outils dans le cadre d'un programme pédagogique complet. En 2024, des formations d'animateurs ont été réalisées pour la prise en main de l'outil Rozo Ambulant qui a été déployé dans le cadre de la Maison de l'étang.

- Projet d'atlas intercommunal de la biodiversité (ABCi) sur le bassin versant de l'étang de Salses-Leucate

RIVAGE a déposé en septembre 2024 une demande de financement auprès du Fonds Vert pour réaliser un Atlas de la Biodiversité intercommunale et il a été lauréat dès fin 2024 (Annexe 1-24). En effet, le syndicat RIVAGE souhaite s'engager dans un ABC inter-communal afin de poursuivre et compléter les actions déjà mises en place pour la prise en compte de la biodiversité sur son territoire, de mieux connaître son patrimoine vivant et de sensibiliser la population à ces richesses.

Le volet acquisition de connaissances du projet est basé sur des inventaires habitats/faune/flore réalisés d'une part par des prestataires et d'autre part à travers de démarches de sciences

participatives. Les inventaires participatifs seront réalisés en impliquant le grand public, les scolaires et les socio-professionnels. Cette phase permettra ainsi de sensibiliser les habitants du territoire à la richesse de la biodiversité présente et à sa nécessaire préservation.

Les inventaires issus de cet ABC compléteront les connaissances actuelles portant à ce jour majoritairement sur les espaces naturels. Ils seront versés à la réflexion sur les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux et permettront de dégager des objectifs de gestion de la biodiversité déclinés si possible dans les programmes d'action à échelle communale.

La valorisation des connaissances sur la biodiversité sur le territoire se fera dans le cadre des inventaires participatifs mais également à travers l'animation d'un lieu dédié : La Maison de l'étang.

Ce projet a impliqué la création d'une poste EEDD et un recrutement pour une personne chargée de l'animation de ce projet pendant les 4 prochaines années est prévu dès début 2025.

2 Mise en œuvre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate

2.1 Concertation et planification

2.1.1 Secrétariat et animation de la CLE

Organisation et participation aux réunions de CLE

Dans le cadre l'animation du SAGE, la CLE a été réunie le 1^{er} mars à Narbonne pour le renouvellement de la CLE et ainsi que pour la réalisation annuelle du Bilan - Perspectives des actions du SAGE (les CR, diaporamas et tableau de Bord sont en Annexes 2-1 à 3).

Ordre du jour :

- Élection du Président
- Fonctionnement de la CLE
- SAGE : Bilan d'activité et Programme d'action
- Questions diverses

M. Michel PY a été réélu comme président de la CLE du SAGE de l'étang de Salses-Leucate. Les membres du bureau de la CLE ont été désigné parmi les membres de leur collège respectif et le Règlement intérieur a été approuvé.

Analyse technique et animation de la CLE dans le cadre de demande d'avis

La CLE a été sollicitée en 2024 pour donner son avis. Ces avis sont répartis en 2 catégories : avis de CLE (dossier Loi sur l'Eau) et consultation en tant que Personne Publique Associée ou expert de territoire avec les autres documents de planification (Natura 2000 ou Zones humides).

À noter la concertation en cours sur la démarche de régularisation des forages et puits dans les Pyrénées-Orientales pour organiser les nombreuses demandes d'avis à venir en 2025.

Les 7 dossiers pour lesquels la CLE du SAGE a été consultée, pour avis :

- Busage ruisseau du Matet (Treilles) dans le cadre de la construction d'une salle polyvalente : avis favorable avec remarques
- DIG pour le Plan de gestion de la ripisylve 2025-2031 des cours d'eau gérés par le SIAH des Corbières maritimes : avis favorable
- Sécurisation des digues de l'Agly : avis favorable avec remarques
- Extension du Port de Port Leucate : avis favorable
- Aire carénage du Port de Port Leucate : avis favorable
- Dragage de l'avant-port de Le Barcarès - gestion des sédiments : avis favorable avec préconisation techniques
- Travaux de Sécurisation AEP Bordure Côtière Nord : avis favorable

Les 4 dossiers pour lesquels le SAGE a été consulté, souvent conjointement à RIVAGE, pour avis technique ou expertise :

- Renouvellement et pérennisation de l'AOT (passage en CUDPM) de la STEP du Barcarès : avis favorable
- AOT pour un mouillage de bateaux à Saint-Laurent-de-la-Salanque : avis favorable

- Dragage de l'avant-port de Le Barcarès - gestion des sédiments : préconisations techniques en amont et en réponse
- Aménagement d'un bassin pluvial au Barcarès : préconisations techniques au fil de l'eau sur l'avancement du dossier entre PMM et la DREAL

En outre, le SAGE est également consulté sur des petits travaux hors réglementations, mais en lien avec l'état du milieu (cf. chapitre 2.2).

2.1.2 Gouvernance avec les programmes de gestion connexes

D'autres groupes de travail et/ou de concertation ou de pilotage ont été animés dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, mais ce travail sera décrit dans les chapitres correspondants (telles que la concertation agricole dans le chapitre 4).

Participation aux CLE et échanges techniques avec les autres SAGE du territoire et limitrophes (interSAGE ou CDE)

- Gouvernance avec le SAGE des **nappes Plio-quaternaires du Roussillon** sur des dossiers communs et participation aux CLE du 3 avril, du 2 juillet et du 10 décembre + participation à un atelier sur les Zones de Sauvegarde concernant notre secteur le 25 janvier : l'objectif était de réfléchir collégalement à des actions plus ou moins territorialisées. Ces actions ont été par la suite prioriser par le SMNPR en fonction de leur faisabilité.
- Gouvernance avec le syndicat de l'Agly, notamment pour la gestion du **karst des Corbières**. Réunions le 11 mars et le 16 septembre animées par le syndicat de l'Agly sur l'étude des interactions entre les eaux superficielles et souterraines en période d'étiage en aval du barrage de l'Agly. L'étude sur les interactions eaux superficielles/souterraines en aval du barrage est en cours de finalisation et un programme d'action Karst 2025-27 a été défini avec notamment la réalisation d'une modélisation hydrogéologique des interactions barrage / pluie / Agly / karst, d'études complémentaires, la protection des avens les plus sensibles et la mise en place d'une gouvernance.
- Participation aux études prospectives sur la ressource en eau dans les Pyrénées-Orientales : réunions sur le Schéma Directeur des Eaux Brutes Agricoles (SDEBA) porté par la CA66 les 11 janvier, 30 avril, le 2 juillet, le 5 septembre et concertation avec le projet Eau'rizon70 porté par les syndicats de gestion. Les diagnostics agraires (historique, typologie agriculteurs, performances...) dans chaque petite région ont été commencé, mais nécessitent de prendre plus de temps. Les ateliers pour la construction d'un plan d'actions concrètes en sont la phase 3 sur les différents scénarios possibles.

Participation aux réunions de concertation et échanges d'informations avec les autres outils de gestion (SRCE, Parc Marin, SCOT et autres documents d'urbanisme, ...) ou supraBV

- Cotech sur la compatibilité des différents SAGE vis-à-vis du SDAGE RMC, le 7 mars organisé par la DREAL Occitanie. Bien que notre SAGE n'ait pas été jugé insuffisant, sa révision étant déjà envisagé pour des raisons de mise à jour de l'État des lieux et de périmètre, différentes préconisations comme la non-dégradation du bon État, le renforcement des dispositions sur les ZH ou la modification du périmètre seront à discuter pour leur intégration éventuelle.
- Com Géo Côtier-Ouest le 26 mars : présentation et discussion des enjeux et objectifs du 12^{ème} programme (aides et redevances).
- Réunions des Présidents de CLE (webinaires animés par l'ANEB) : 11 janvier, 25 mars et 1^{er} juillet permettant d'informer et de discuter notamment des actualités nationales.

2.2 Mise en œuvre des opérations en lien avec le volet qualité de l'eau du SAGE

L'ensemble des actions relative au SAGE sont synthétisées dans les tableaux de bord du SAGE présentés en CLE. Sont déroulées dans les parties suivantes les principales actions en lien avec les milieux aquatiques.

2.2.1 Amélioration des connaissances

2.2.1.a. Etudes spécifiques

Poursuite des réflexions pour une estimation de la pression de nutriments sur la lagune

En 2024, l'estimation des apports du bassin-versant a été affinée à partir des analyses saisonnières (+ 1 crue en option qui n'a pas eu lieu). Les mesures d'Azote et de Phosphore totaux ont été réalisées sur 4 dates sur les résurgences pour confirmer les flux, ainsi que. D des suivis ponctuels ont également été réalisés "opportunistes" (couplés à d'autres problèmes de pollution) sur 2 grosses agouilles afin de confirmer l'importance des apports karstiques et l'impact des piscicultures.

À noter : Dans le cadre du réseau de surveillance DCE, le CD66 va poursuivre sur 2 ans les analyses N, P et Bactério et étendre le suivi N+P+bactério aux molécules dangereuses respectivement sur l'agouille Ventouse et le canal Paul Riquet.

À venir : analyses des résultats des suivis N et P 2024. Validation des paramètres de calcul des FMA et des résultats par un comité technique avant présentation en CLE et/ou commission.

Suivi des projets, de recherche ou autres, opérés sur l'étang de Salses-Leucate et en lien avec la qualité de l'eau, la biodiversité ou la gestion des ressources naturelles :

Projets concernant la qualité du milieu, les habitats et espèces

Un programme de recherche sur l'analyse de la présence des **micro-plastiques** dans les sédiments de l'étang de Canet et de Salses-Leucate a été lancé par Philippe Kerhervé (UPVD/CEFREM) en collaboration avec Will BAILEY (Université du Texas/Austin/USA). Les prélèvements visant les exutoires des agouilles dans les l'étang (agouilles Grosse et Ventouse) et quelques stations dans l'étang seront réalisés début 2024. L'objectif de l'étude est de définir une cartographie la plus réaliste de la contamination (potentielle) des sédiments de l'Etang de Leucate par les microplastiques. Les échantillonnages ont été faits courant 2024 (Annexe 2-3bis) mais les résultats ne sont pas encore disponibles. Suite à ces premiers travaux dans les lagunes, le CEFREM souhaite continuer à développer cet aspect et mettre en place un suivi spatio-temporel sur les micro (voire aussi macro) plastiques dans 3 lagunes : Canet, Salses-Leucate et Bages-Sigean. Les recherches de financements sont en cours.

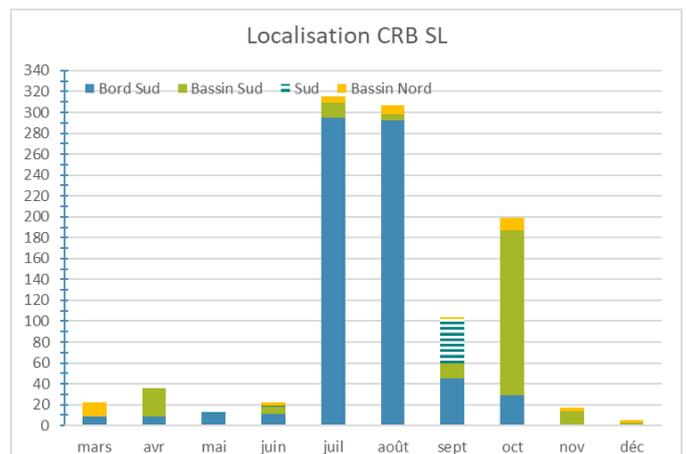
Le Criobe (UPVD) n'acquiert actuellement plus de données sur l'état de la population de **grandes nacres** dans l'étang. Des observations de terrains réalisées par RIVAGE ou ses partenaires dans le cadre d'autres projet témoignent néanmoins de l'existence de grandes nacres jeunes et encore vivantes dans l'étang. Pour mieux connaître la dynamique des populations et disposer de juvéniles pour les manips en aquariums, des collecteurs à larves ont été installés depuis 2023 par le laboratoire de Banyuls (Pascal Romans) sur le grau des conchyliculteurs (2) et sur les bouées qui

bordent l'îlot de la Coudalère (2). Aucun recrutement n'a été observé ni en 2023 ni en 2024 sur ces collecteurs. Afin de faire un point actualisé sur l'état de la population de grandes nacres, un plan de suivi pour l'année 2025 a été élaboré par le laboratoire de Banyuls (Pascal Romans) et RIVAGE sous la supervision du CRILOBE. Ce comprend plan une prospection à l'étang selon le même protocole qu'en 2021, une prospection ponctuelle des enrochements dans les graus ainsi qu'une mise en place/relevé de nouveaux collecteurs.

Concernant le projet **CZZO** opéré par Ifremer, suite à une première phase d'étude bibliographique (2020-2021) ayant abouti à un rapport d'étape bibliographique, la deuxième phase expérimentale d'étend sur 2022-2025 (<https://littoral.ifremer.fr/Laboratoires-Environnement-Ressources/LER-Languedoc-Roussillon-Sete/Projets/CZZO-Effets-des-episodes-extremes-en-milieu-mediterraneen-stresse>). Dans le cadre de ce projet, l'étang de Salses-Leucate fait partie des sites « observatoire-eau » qui correspond à 21 stations lagunaires sur lesquelles sont déployées une sonde > Température de fond ($\pm 0,10^\circ\text{C}$) relevée à haute fréquence (10 minutes).

Dans le cadre du Plan d'action régional (PAR) **Crabe bleu** porté par la DREAL, du réseau Sapiduswatch (partage des informations sur l'observation de l'espèce) et des actions portées par RIVAGE, plusieurs opérations ont eu lieu en 2024 :

- Comité de suivi du PAR Crabe bleu piloté par le Pôle Relais Lagunes (03/04/24, visio) : Etat d'avancement des projets et remontée de données sur cette espèce, réflexions sur les possibilités de filière courte/écoulement des stocks, discussions sur l'utilisation de l'ADNe Crabe bleu.
- Réunion de travail sur le Projet ADNe (19/09/24, visio) animé par le Pôle Relais Lagune qui a pour objectif une détection-surveillance en routine : échanges sur le principe et la logistique de mise en place du projet par les gestionnaires sur les lagunes.
- Réunion technique (11/12/24, visio) sur la tolérance à la salinité du crabe bleu et le développement d'un outil (tableur et logiciel carto en Open data) pour cartographier les zones les plus favorables et ainsi permettre de priorisation les actions de gestion.
- Échanges avec l'Université Beaux-Arts de Marseille pour le design des nasses efficaces et reproductibles ; visio le 25 juin et terrain le 21 octobre.
- Dans le cadre du PAR Crabe bleu, RIVAGE a également participé à la journée CRB du 21 novembre sur les dernières actualités règlementaires, les stratégies en place et les projets de suivis et de recherche.
- Dans le cadre du suivi des captures par les pêcheurs professionnels réalisé par RIVAGE on note en 2024 une augmentation des prises par les pêcheurs (autour de 500 / pêcheur référent). Toujours localisées principalement dans le sud de l'étang, on observe également quelques captures dans le bassin central de Salses. En revanche, dans le nord la population est stable et faible. À noter que l'installation d'un second pêcheur (début 2024) dans le secteur de l'anse de la Roquette fait augmenter la valeur absolue des nombres d'individus comptabilisés par les remontées des données.



- Un test de capture par nasses à l'interface mer-lagune a été mis en place à travers le projet NASSCRAB24 dans lequel RIVAGE s'associe au Parc marin du golfe du Lion. Les objectifs sont une meilleure connaissance sur le déplacement des femelles grainées et le test de différentes nasses et appâts (facilité et reproductibilité). Les nasses ont été soit achetées, soit fabriquées (collaboration Service civique et stagiaire RIVAGE + Parc marin). Elles ont été mises en place dans tous graus de Salses-Leucate et celui de Canet (autorisation et AOT) et relevées chaque semaine. Une partie sensibilisation sur les pêcheurs amateurs a été réalisée *in situ*. À noter l'échec des captures de crabes bleus par les différentes nasses en 2024 (une seule prise, en décembre), alors qu'il y a eu beaucoup de prises annexes. Un bilan explicatif de ce projet est disponible en Annexe 2-4.

RIVAGE a participé au projet de **suivi de *Ostreopsis ovata***, opéré par le Parc Marin/Surfrider Fondation. *Ostreopsis* est une microalgue invasive aujourd'hui régulièrement détectée le long des côtes méditerranéennes durant l'été. Elle peut libérer une toxine volatile qui impacter tant la biodiversité marine que les usagers du littoral. La Service civique de RIVAGE a participé à la collecte des échantillons notamment sur le site de la Coudalère en collaboration avec Mme Émilie Pasero du PNMGL.

En 2024 a eu lieu le lancement du **projet AnguillaMED 2024-2026** porté par le CEFREM et qui a pour objectif de décrire l'état sanitaire des populations d'anguilles européennes de Méditerranée occidentale (rivières et lagunes) et de développer des outils innovants (non létaux) d'évaluation de cet état. La première campagne d'échantillonnage des anguilles, de l'eau (pour mesurer les polluants) et des macro-invertébrés s'est déroulé en 2024. Le travail de laboratoire est en cours et une réunion de restitution est prévue mi-2025.

En 2024 a également eu lieu le lancement du **projet MEDUS'Oc** qui sur les deux sites d'étude sont Salses-le-Château et l'étang de Thau et les espèces étudiées : *Rhizostoma*, *Mnemiopsis* et *Pelagia*. Le projet étudie notamment les facteurs influençant les populations de gélatineux, l'estimation des biomasses valorisables, les répercussions socio-économiques des proliférations, les pistes de valorisations possibles (collagène, potentiel méthanogène)... Le rendu du projet est attendu en mi-2025 (Annexe 2-4bis).

Projets concernant l'activité de production conchylicole ou aquacole

Projet détection précoce Dinophysis : Ces suivis abandonnés en 2023 n'ont pas été repris.

Projet SIPEN : Un suivi a été engagé en 2023 par le Cépralmar pour réaliser une évaluation temporelle des performances (survie, croissance, rendement) de différents types de naissains (triploïde, diploïde, issu de captage naturel ou d'écloserie) utilisés par les professionnels de Thau de Leucate notamment (Suivi Interrégional des Performances d'Elevage de Naissains d'huîtres creuses (SIPEN)). Le suivi a été débuté en mars 2023 mais n'a pu se poursuivre que jusqu'en septembre en raison de la mortalité de 100% du naissain au 30/08. Les tests ont été repris en mars 2024 et ont donné de bons résultats (Annexe 2-5). Ces essais seront poursuivis en 2025.

Projet HOONURS/HOLOPROD : Le projet Holonurs qui visait la production de juvéniles d'holothuries a porté ses fruits et des juvéniles ont été produits en 2023 à station Ifremer de Palavas. Ils sont prêts à être mis en grossissement dès le printemps 2024. Les sites de Leucate et de Gruissan ont été identifiés comme favorables à ces essais, mais seul celui de Gruissan a été effectif en 2024. Le site de Leucate est en stand-by en raison d'un changement de personnel et en prévision de travaux dans la zone portuaire (zone Corrège proche sortie mer retenue par la profession pour l'installation des enclos). Le projet Holoprod a été financé par le FEAMPA (GALPA EMA).

2.2.1.b. Poursuite des suivis du milieu

- Réalisation **du suivi simplifié des macrophytes (RIVAGE)** aux exutoires des quatre stations d'épuration rejetant dans la lagune en juin et novembre 2024 en collaboration avec les services de la Police de l'Eau (DREAL).

L'analyse des données 2024 résultats montre plus variables qu'en 2023 avec toujours un impact limité des STEP. Globalement Fitou reste à la station la plus favorable et Salses-le-Château à la plus compliquée (mais plus liée un problème de confinement du secteur que de qualité des rejets

- Fitou : station en très bon état, avec une présence de Valonia un peu en augmentation (algue de Référence mais longtemps en dynamique de prolifération sur la lagune) et un bon développement d'herbiers et d'acétabulaires. 2024 moins bons résultats que 2023 avec une forte turbidité au printemps qui n'a pas permis de faire le diagnostic correctement. Beaucoup de laisses de Zostères en bord de lagune qui "déclassent" les premiers mètres
- Les résultats (et la turbidité) de Salses-le-Château sont fluctuants, avec toujours beaucoup de sol nu. En 2024 les résultats sont meilleurs qu'en 2023.
- Saint-Hippolyte : secteur toujours en restauration, qui semble se conforter depuis 5 ans avec la présence d'herbiers et autres espèces de référence qui oscille autour de 50% (entre Bon et Moyen > résultats en novembre classés « moyen » mais très proche de l'état « bon »). Dynamique globale à mettre sans doute en lien avec la réfection de la STEP (finalisée en 2020) et des réseaux.
- Le Barcarès : cette station suivie depuis 2015 marquait de très bons résultats en 2022 et 23, mais on observe une dégradation en 2024 malgré la présence d'herbiers, de cystoseires et d'acétabulaires. Cette détérioration est peut-être à mettre en lien avec des travaux sur les berges.
- Globalement on note peu de différences de résultats entre l'automne et le printemps. Le nombre d'espèces présentes sur chaque zone oscille entre 3 (Salses) et 8 (Le Barcarès), avec une bonne stabilité des espèces de référence.

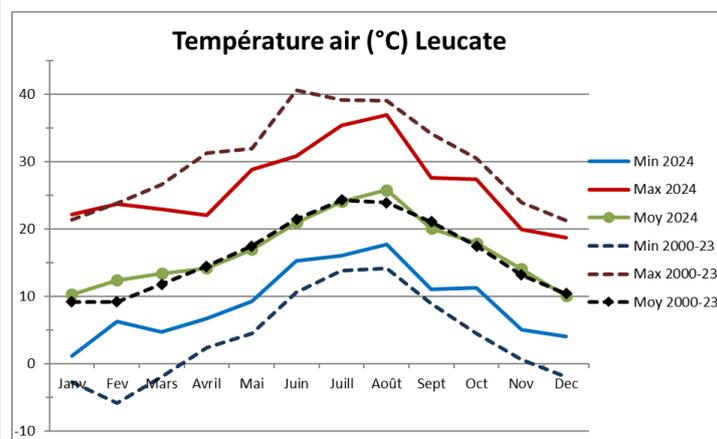
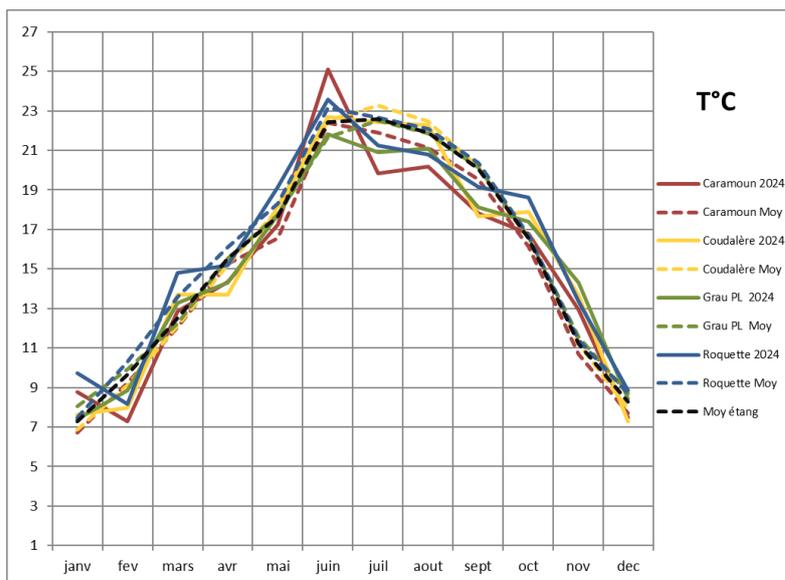
STEP	Distance	2010		2020		2021		2022		2023		2024	
		août	nov	juil	oct	août	dec	juin	nov	juin	nov	juin	
Fitou	0-25m	3	5	2	1	2	2	2	2	1	1	1	2
	25-50m	3	3	1	1	2	2	2	2	1	1	1	2
	> 50m	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Salses-le-Château	0-25m	3	3	3	3	3	5	3	3	0	5	3	3
	25-50m	3	3	3	3	3	3	3	3	0	5	3	3
	> 50m	3	3	3	2	3	3	3	3	0	5	3	3
Saint Hippolyte	0-25m	3	3	3	2	2	1	2	3	2	2	1	2
	25-50m	3	3	3	3	3	1	2	2	2	2	2	3
	> 50m	3	0	3	3	3	1	2	2	2	2	2	3
Le Barcarès	0-25m	0	0	3	1	2	2	1	1	1	1	3	2
	25-50m	0	0	1	1	3	1	1	1	1	1	3	1
	> 50m	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

pas de diag	0
très bon	1
bon	2
moyen	3
médiocre	4
mauvais	5

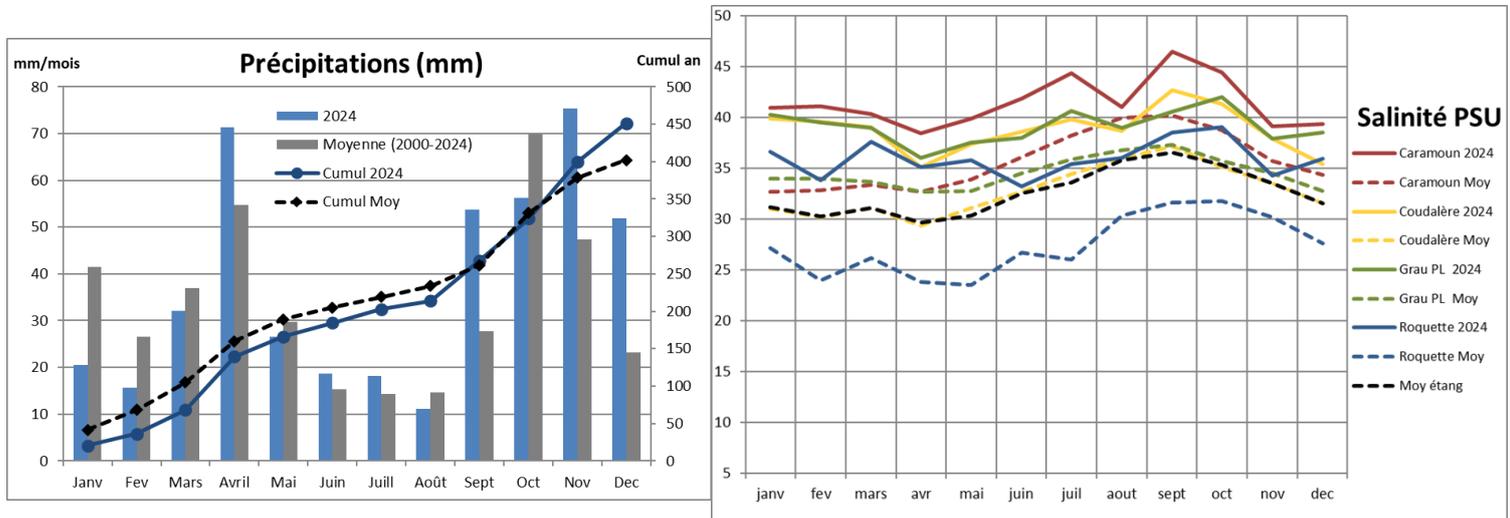
Le syndicat RIVAGE assure depuis plusieurs années le **suivi mensuel de paramètres physiques (salinité, température, pH, oxygène, turbidité)** des eaux de la lagune de Salses-Leucate, sur quatre points représentatifs de la masse d'eau de l'étang, tout au long de l'année. Un suivi visuel systématique des courants dans les graus est aussi analysé. Ces informations viennent en complément de certaines données DCE et sont restituées mensuellement à travers un bulletin de l'étang (complétées par un article d'information) (un exemplaire en Annexe 2-6). Ces suivis permettent une présence sur le terrain et meilleure connaissance de l'habitat lagunaire. Une restitution annuelle de tous les suivis est faite en CLE (Annexe 2-7).

Analyse des résultats :

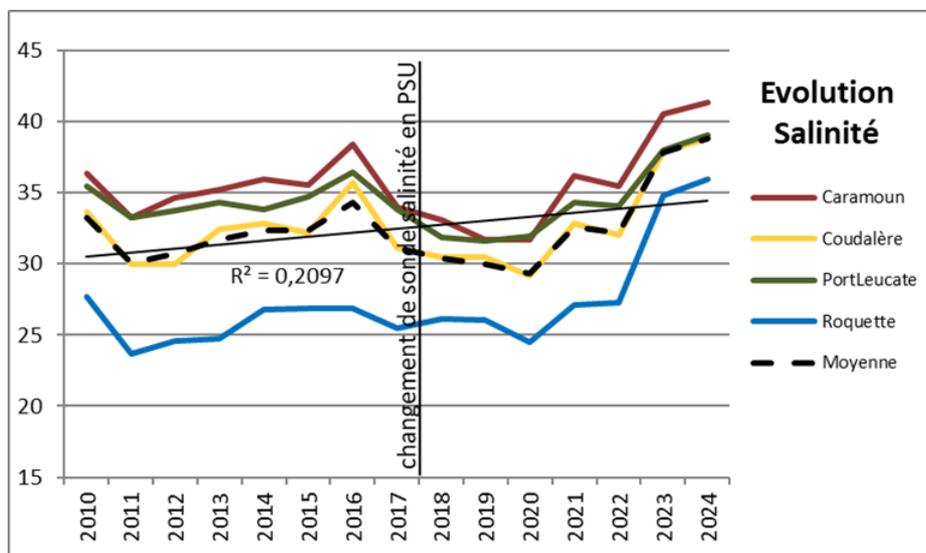
- Pour les températures on observe, comme toujours, une variation homogène entre les stations. Le 1er point relevé dans la tournée, la Caramoun, correspond au point le plus frais. Comme en 2023, c'est un peu moins marqué à cause de températures minimales (nocturnes) supérieures normales. Globalement, les valeurs ont été autour des moyennes sauf un pic en juin et une baisse en juillet).



- L'année 2024 a été moins marquée par un déficit pluviométrique grâce aux précipitations automnales. Toutefois elles ont été insuffisantes pour réalimenter les nappes et le karst et les apports d'eau douce à l'étang sont restés déficitaires jusqu'à la fin de l'année. Les valeurs de salinité sont restées largement au-dessus des moyennes avec de nouveaux records en 2024. Le cycle de dessalure automnal est tardif et peu marqué

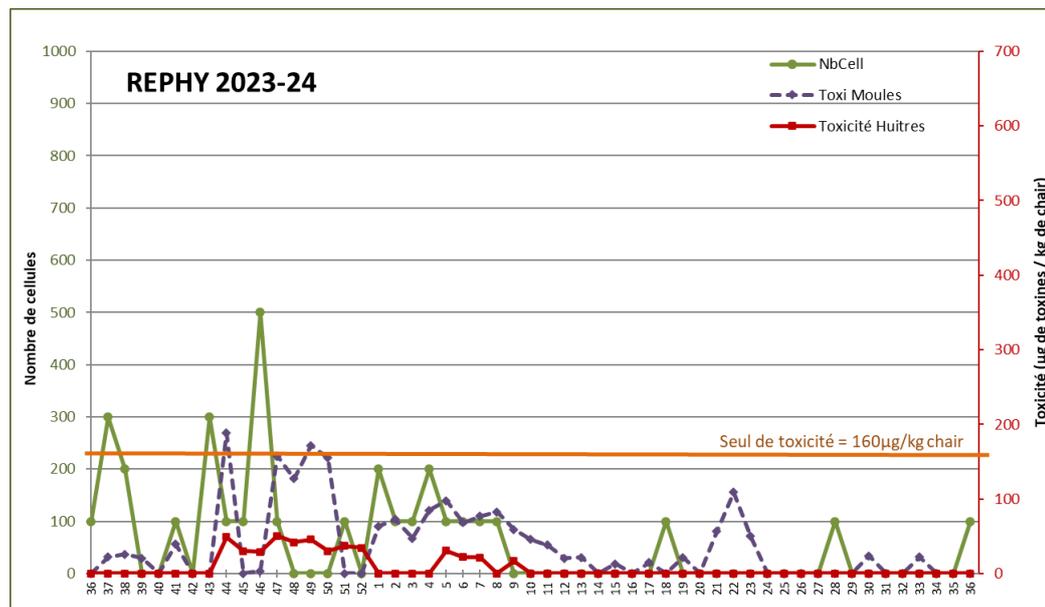


- La comparaison interannuelle (2010-24) fait ressortir qu'il n'y a pas d'augmentation de la température significative sur la lagune, ni de la salinité même si le déficit des 3 dernières années influe sur cette tendance. On observe également qu'il n'y a pas de lien entre la température et la salinité (année salée pas forcément chaude) mesurées dans l'étang. En effet, 2017 a été l'année la plus chaude mesurée dans l'étang et la plus fraîche était 2010. Or 2010 était une des plus salées et 2011 (année chaude) la plus douce. À noter que 2024 a été plus salée et moins chaude que 2023.



- À noter : Fin du suivi particulier du bassin des Dindilles, impacté par des intoxications canines entre 2014 et 2018. Après enquête de terrain, concertation des acteurs concernés (commune, services de l'État, EID, vétérinaires...), bibliographie... des hypothèses très générales sur la cause possible avait été émises et une demande de suivis du milieu programmée afin de mieux connaître les spécificités de cette zone. Depuis aucun nouveau cas n'a été signalé et les suivis (réalisés pendant 7 ans) n'ont pas démontré de particularités. Ils ont donc été arrêtés (ils pourront reprendre si nécessaire) et un bilan sur cette problématique a été réalisé (document en Annexe 2-8).

- **Le suivi des herbiers** dans les zones à enjeu de l'étang de Salses-Leucate a été réalisé en été 2024 par SEANEO, la compilation des données a été réalisée par RIVAGE (cf. Synthèse en Annexe 2-9). À l'échelle globale de la lagune Salses-Leucate, en 2024, la vitalité des Magnoliophytes marines semble reprendre par rapport à 2023 (repise des *Z. noltei*). En revanche, l'herbier occupe en moyenne une plus grande superficie qu'en 2010 pouvant signifier que les conditions de développement des herbiers se sont globalement améliorées en 10 ans, ainsi que par rapport à 2023 surtout à cause du point Roquette.
- Une analyse des **suivis opérés par Ifremer** concernant la qualité des milieux dans le cadre de la surveillance des zones de production pour le phytoplancton toxique (REPHY) est réalisée. En raison des pics de présence de Dinophysis, il y a eu quelques dépassements de seuils de toxicité dans les moules entre fin septembre et début décembre 2023. En revanche aucune toxicité sur les huîtres n'a été constatée.



- Concernant le **suivi REMI**, il n'y a pas eu ni alerte, ni d'épisodes de fermeture en 2024.

2.2.2 Amélioration de l'état des masses d'eau du bassin versant

2.2.2.a. Opérations menées par RIVAGE

Poursuite de la démarche "Vert demain" sur les communes du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate

Pas d'opération spécifique sur ce sujet en 2024 : l'appui de RIVAGE porte en routine sur de l'aide à la sensibilisation (diffusion d'articles) et appuis techniques ponctuels (notamment lien avec la pépinière CD11).

Appui aux structures pour des projets relatifs à l'amélioration de la qualité des masses d'eau.

- Appui aux communes sur des problèmes de pollutions ponctuelles : suivi du Canal Paul Riquet en juillet en lien avec une anoxie suspectée, impact camping sauvage sur agouille Ventouse (analyses bactériologiques réalisées en novembre en année témoin) ou de la mortalité de poissons dans l'agouille Grosse à Salses ...
- Discussion avec l'AFUL, la DDTM et la DREAL sur la problématique d'un tuyau (avec pompe de relevage) pour le transfert d'EU entre les lotissements de Port-Fitou jusqu'à la STEP en longeant la lagune. Le tuyau est en mauvais état et nécessiterait au moins un diagnostic, voire un dévoiement le long de la départementale mais c'est compliqué et coûteux, et personne ne veut en assumer la compétence. La concertation et la prise de positions par la commune de Fitou compliquée par la question en suspens de la reprise de compétence avec la CCCSM.

Poursuite de la mise en œuvre du projet épaves

Ce projet vise à l'enlèvement des épaves et navires abandonnés qui jalonnent le DPM autour de l'étang. Il est mené (grâce au fond FIM) en collaboration avec la DDTM66 et en partenariat avec l'association APER :

Les procédures de déchéance ont abouti en 2024, pour cela une collaboration étroite avec les services de la DDTM a été nécessaire. Les demandes d'autorisation de déconstruction ont ensuite été faites auprès de l'APER et obtenues. À la suite des premières évacuations par l'entreprise Tuber (pour valorisation énergétique) qui ont eu lieu à Saint-Laurent-de-la-Salanque fin 2023 ; les travaux se sont poursuivis à Leucate, Fitou, Le Barcarès puis Saint-Hippolyte.

Au total les 49 épaves identifiées dans le cadre du FIM ont été retirées, 3 restent aujourd'hui encore trop difficiles d'accès. Quelques épaves plutôt à l'état de déchet ont été évacuées par RIVAGE sur fonds propre. En parallèle la capitainerie du Barcarès a mené en interne une opération d'évacuation d'une 20aine d'épaves sur le domaine portuaire,

Au cours des missions d'affichage un certain nombre d'autres bateaux ont été relevés, les diagnostics ont alors été faits et ils feront l'objet d'une procédure ultérieure.

Le bilan de l'opération (version provisoire) est fourni en Annexe 2-10.

2.2.2.b. Suivi des opérations menées hors MO RIVAGE

Suivi des études et des travaux concernant la gestion des eaux pluviales (et corrélation de la problématique eaux pluviales/eaux usées) :

Le bilan des travaux issus du troisième contrat de l'étang de Salses-Leucate (actions et indicateurs) sont joints en Annexe 2-11 et 2-12 de ce bilan.

- Suivi du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales de Saint-Laurent-de-la-Salanque (MO=PMMCU)

Afin d'aboutir à la priorisation des travaux sur les réseaux EU ; le BE dispose d'un modèle numérique afin de simuler le fonctionnement actuel et futur du réseau d'assainissement et d'anticiper les conséquences de certains aménagements futurs (urbanisation, vanne de régulation éventuelle, redimensionnement de réseau, déconnection de réseau d'eaux pluviales...). Ce modèle doit être calibré par des mesures par temps sec (fait en 2023) et par des mesures par temps de pluie (5 semaines). L'étude est en standby dans l'attente des conditions météo favorables. Une réunion technique pour le volet Eaux pluviales de ce schéma a été faite le 23/05/24.

- Suivi des travaux issus du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales de Saint-Hippolyte (MO = PMMCU).

Les travaux sur le pluvial de Saint-Hippolyte se poursuivent progressivement selon les P1 du schéma directeur d'assainissement.

- Suivi des travaux issus du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales d'Opoul (MO=PMM).

En 2021, une étude complémentaire au schéma directeur d'assainissement d'Opoul a validé un point de surverse du réseau EU à hauteur de la mare d'Opoul comme point de rejet du by-pass de la station d'épuration, après stockage des premières eaux dans la bache tampon. Cette solution nécessite un suivi rapproché de la mare à la fois en temps normal de remplissage (MO=RIVAGE) et lors d'une mise en route du bypass (MO=PMMCU) selon un schéma d'analyses prédéfini. Suite à un remplissage de la mare en 2022, les suivis qualité de l'eau et amphibien avaient été réalisés par RIVAGE pour la situation correspondant à un remplissage de la mare sans mise en route du by-pass (les travaux n'avaient pas encore démarré). En 2024 tout comme en 2023 il n'y a pas eu de suivi opéré ni par PMMCU ni par RIVAGE sur la mare. Le Comité de suivi créé pour analyser les résultats de ces suivis ne s'est encore jamais réuni (2022-2024).

Les travaux sur la canalisation de transfert ont été achevés en 2024.

Courant 2024 il y a eu consultation des entreprises et attribution du marché de reconstruction de la station > La SAUR a été retenue. Le démarrage de la phase préparatoire des travaux de la STEP est prévu en janvier 2025 et les travaux en mars.

Le problème du by-pass n'est pas encore résolu : La commune qui était en charge de la maîtrise foncière pour le déversoir d'orage, l'a déléguée au CEN. Le CEN est sur le projet d'acquisition des parcelles attenantes à la mare ; parcelles qui devront normalement accueillir le by-pass. Selon PMMCI les travaux sur le déversoir d'orages sont prévus en 2025 (à la suite des travaux sur la station) si la maîtrise foncière aboutit, sinon le projet sera abandonné.

- Suivi des études d'amélioration de l'exutoire du pluvial de la zone du Lydia au Barcarès

Depuis 2022, RIVAGE accompagne PMMCU dans sa réflexion pour améliorer le projet de l'exutoire du pluvial de la zone du Lydia. Le projet retenu prévoit désormais l'installation d'un décanteur huiles/grasses et MES en amont, le maintenir du bassin actuel (zones humides), la construction d'un deuxième bassin favorisant l'infiltration dans le sol dans ce deuxième bassin et dans la conduite de rejet qui aboutit à l'étang.

Les travaux n'ont pas encore débuté car il y a un souci d'échange de parcellaire entre le CD66 et PMMCU qui retarde le dossier (CD66 voulait échanger une parcelle qui fait déjà l'objet d'une mesure compensatoire). Le calendrier prévisionnel de ces travaux prévoit désormais un début en octobre 2025 (voire un abandon complet des travaux si la réfection des réseaux en amont permettrait de limiter les débordements > information à vérifier).

Suivi des études et des travaux concernant la gestion des eaux usées sur les communes Caves, Le Barcarès, Saint-Hippolyte et Fitou

Le bilan des travaux issus du troisième contrat de l'étang de Salses-Leucate (actions et indicateurs) son joint en Annexe 2-11 et 2-12 de ce bilan.

- Suivi de l'étude relative au système d'assainissement de Caves

Le GN a lancé une étude de faisabilité pour la construction / réhabilitation des stations d'épurations de Caves et de La Palme. La solution retenue est : une nouvelle station d'épuration pour La Palme et un raccordement sur La Franqui pour Caves. Compte tenu de la Loi littorale, la création de la nouvelle station d'épuration de La Palme doit faire l'objet d'une dérogation ministérielle. Cette solution est estimée à 7.7 M€ HT et projetée à l'échéance 2026, mais cela va dépendre des dossiers réglementaires de La Palme.

- Suivi des études et des procédures préalables à la réfection des systèmes d'assainissement du Barcarès.

La station étant en conformité, l'extension n'est plus d'actualité immédiate. À la suite des travaux du bassin d'aération, de la mise en place du dispositif de déphosphatation chimique et des travaux sur l'aération des filtres de la filière physico-chimique (2023), une étude est en cours pour l'adaptation de la décantation primaire pour limiter la production de boues et mise en œuvre d'une REUT box qui ne couvrirait que les besoins internes de la STEP.

- Suivi des travaux sur les réseaux d'eau usée de Saint-Hippolyte (MO=PMMCU).

Divers travaux sur les réseaux d'eaux usées ont été réalisés en 2024 à Saint Hippolyte : avenue Joffre et agouille Ventouse.

- Suivi des travaux issus du schéma directeur d'assainissement de Fitou (MO=Fitou).

Courant 2024, il n'y a pas eu d'avancées concernant les travaux sur les réseaux à Fitou. Le dossier est en stand-by et suspendu tout comme le dossier de la canalisation de transfert Port-Fitou/station d'épuration (cf. plus haut) au transfert ou non transfert de la compétence eau assainissement à la CCCSM au 1^{er} janvier 2026 (voir évolutions règlementaires en lien avec ce sujet qui pourrait rendre non obligatoire le transfert de compétences).

- Suivi des diagnostics faits par le SPANC.

2.2.3 Autres opérations menées hors MO RIVAGE à la suite du contrat d'étang

Suivi des opérations menées par le Grand Narbonne dans le cadre du GALPA EMA.

À la suite du premier GALPA EMA, arrivé à échéance en 2020, le Grand Narbonne a été retenu pour animer une deuxième GALPA EMA (2021-2027). RIVAGE intervient dans ce GALPA notamment par rapport à l'aspect « Adapter les filières halieutiques au changement climatique et protéger la biodiversité ».

Courant 2024, deux comités de sélection (29/03/24 et un vote dématérialisé) et deux comités techniques (27/02/24 et 29/11/24) ont été organisés. Différents projets ont pu ainsi être retenus (6) parmi lesquels l'étang de SL est concerné par :

- Projet UITR (Unité Installation Transmission) / CRCM > préfiguration, mise en place et animation d'un guichet unique à l'installation-transmission par rapport au foncier conchylicole
- Projet Optiparq / CEPRALMAR : OPTImisation des PARcours zootechniques pour une meilleure Résilience des entreprises et des produits de Qualité (OPTIPARQ)
- Projet Structuration EMA / CRCM : Structuration collective des Conchyliculteurs de Méditerranée

Suivi des opérations menées dans le cadre du contrat de la filière conchylicole et pêche.

RIVAGE est associé à la démarche du contrat de la filière conchylicole pilotée par le CRCM. En 2024 le contrat de filière est entré dans sa deuxième phase 2024-2029 (Annexe 2-13).

RIVAGE est également associé à la démarche du contrat de la filière pêche signé en 2024, piloté par le CRPMEM et le Cépralmar et qui porte sur la période 2024-2026. Parmi plusieurs axes stratégiques, RIVAGE s'intéresse particulièrement aux axes 2 et 7 : Amélioration et partage des connaissances et Accès à l'espace maritime, cohabitation avec les autres acteurs de l'économie bleue et protection du milieu marin. En 2024 RIVAGE y a inscrit le projet de suivi du crabe bleu qui sera opéré en collaboration avec les Parc marin du Golfe du Lion.

Tableau de bord suivi territoire.

Le tableau de bord de toutes les actions initiées dans le cadre du dernier contrat d'étang et poursuivies à ce jour est mis à jour régulièrement. Il fait notamment le point sur toutes les opérations d'amélioration des systèmes d'assainissement (Annexe 2-11 et 2-12).

3 Mise en œuvre de la STRATEGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES

3.1 Concertation et planification

3.1.1 Secrétariat et animation des instances de concertation

Animation du Comité de Suivi dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Gestion des Zones Humides (SGZH).

Le Comité de Suivi de la Stratégie de Gestion (CS-SGZH) s'est réuni afin de faire le bilan des actions territorialisées et transversales menées en 2023 et se projeter sur les actions envisagées en 2024 lors de la réunion regroupant Comité de suivi de la SGZH et COPII Natura 2000 le 01/03/2024 (cf. Annexe 3-1).

Le Comité de Suivi bilan 2024 et perspective 2025 est quant à lui programmé pour le 11/03/2025.

Animation du Comité de Suivi en cas de demande d'avis (projets en Zone Humide, étude d'incidences, ...)

Aucune demande d'avis officiel n'a été présentée au Comité de Suivi Zones Humides, seuls des avis techniques ont été formulés (accompagnement de la manifestation sportive LordOfTram, mesures compensatoires en ZH telle que la caserne du Barcarès, dragages et expérimentations sur les sédiments au Barcarès ...).

De nouvelles demandes de précisions en vue de transposer la Stratégie de Gestion des Zones Humides sur d'autres territoires ont été formulées et transmises au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly (SMBVA).

Compléments ou mise à jour de la Stratégie de Gestion

Pas de modification de la SGZH courant 2024.

3.1.2 Animation des groupes de travail pour la mise en œuvre de la SGZH

En 2023 les comités de gestion, comités de pilotage et groupes de travail techniques et financiers ont été réunis lorsque cela était possible aux vues des avancements de chaque Action ou Plans de Gestions, dans l'objectif de poursuivre l'élaboration des différents Plans de Gestion avec leurs programmes d'action : identification des travaux à réaliser, des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers. L'animation de la concertation et la planification sont assurées par le chargé de mission Zones Humides.

Les détails et comptes rendus des instances de travail ou de concertation sont identifiés dans chaque paragraphe traitant dudit Plan de Gestion ou Action Transversale.

3.1.3 Veille à la cohérence des politiques publiques

En dehors du suivi de la bonne articulation entre le SAGE et la démarche Zones Humides, le chargé de mission ZH réalise une veille active de toutes les démarches de gestion des milieux humides qui s'appliquent sur le territoire et à proximité, et intervient si nécessaire pour assurer la bonne prise en compte des objectifs définis localement.

Le Syndicat RIVAGE a pris une part active pour la prise en compte des enjeux zones humides et Ramsar en particulier dans les critères BCAE2 qui conditionnent l'obtention de certaines aides de la

PAC et risque fort de créer des inégalités de traitement des agriculteurs en plus d'une certaine confusion dans l'appréciation des enjeux liés à la labellisation Ramsar. Ce point a été relaté dans le bilan de l'animation du site Ramsar réalisé en 2024. (Annexe 3-2)

Enfin, un accompagnement du syndicat de gestion de bassin versant de l'Agly pour sa stratégie de gestion de zones humides a été mené en vue d'harmoniser les Plans de Gestion stratégiques de zones humides à échelle plus large Comités techniques les 27/06/2024 & 17/12/2024 (Annexe 3-2a et b).

Le chargé de mission a également participé aux groupes de travail et ateliers de construction de la Stratégie départementale biodiversité de l'Aude, un accent est porté sur les milieux aquatiques les 26/03/2024 & 24/06/2024. (Annexe 3-3).

3.2 Mise en œuvre des orientations de gestion de la SGZH

3.2.1 Actions territorialisées

- Mise en œuvre du Plan de gestion des sagnes d'Opoul

Gouvernance

- L'ensemble des actions réalisées sur le site des Sagnes d'Opoul est fait en partenariat étroit avec la FDC66 sous le regard du CDL propriétaire de la majeure partie du site. De manière générale, RIVAGE (gestionnaire) assure le suivi des travaux opérés par la FDC66 (gestionnaire opérationnel) dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion.
- Le COPIL mi-parcours (ou comité de gestion) bilan/perspectives prévu n'a pas eu lieu.

Gestion de l'eau et des réseaux hydrauliques

- Dans le cadre de l'animation de la cellule de gestion hydraulique pour la maîtrise des niveaux d'eau issus de Font Estramar les engagements du pisciculteur (pris en 2023) pour une redirection de l'eau en direction des roselières ont été observés en 2024. La rédaction d'une convention de partage des eaux est en cours entre AQUALAND / CDL / FDC et RIVAGE. Toujours dans le cadre de cette cellule de gestion, un suivi des variations de niveaux d'eau au sein de la roselière (via piézomètres) et de l'alimentation par le gouffre de Font Estramar, est réalisé. Des discussions ont également eu lieu avec le pisciculteur et le groupe Aqualande dans le cadre de la mise à jour de leur arrêté d'exploitation (et de rejet) réunion le 16/10/2024.
- Poursuite des travaux opérés par la FDC66 : restauration du merlon, amélioration du fonctionnement hydraulique par entretien du chevelu d'agouilles ...).
- Assistance à la FDC66 pour le montage d'un projet d'entretien du réseau hydraulique des sagnes d'Opoul (agouille de la Rigole) en partenariat avec le réseau des carriers et extracteurs de granulats (cf. Annexe 3-4). La réalisation du chantier est prévue pour début 2025.
- Chantier d'entretien RIVAGE/FDC66 en mars 2024 (cf. Annexe 3-5).
- Coanimation avec la FDC66 d'un chantier d'entretien du réseau hydraulique (avec la MFR de St Sernin sur Rance, 23/01/2024, cf. Annexe 3-6).

Amélioration des habitats

- Un suivi du bon déroulement du pâturage est mis en place pour l'entretien des milieux humides (roselières, prés salés) (bergère : C. Lopez), comme en 2023 seule une partie de la zone a été fauchée en 2024, une modification des engagements est à prévoir. Une partie du

secteur à pâturer apparaît comme étant de la roselière et non du pré salé en mauvais état de conservation ce qui a une incidence forte sur le potentiel agronomique de la parcelle.

- À la suite de l'obtention d'un financement dans le cadre du Fonds Vert pour une opération de régulation de la prolifération du Baccharis sur le secteur de Font Dame a eu lieu à l'automne (27/08/2024 au 05/09/2024). (Annexe 3-7). Ce secteur est une source de semences pour cette espèce, condamnant à plus ou moins court terme la bonne qualité de la roselière. En complément RIVAGE mets en place des expérimentations sur les méthodes de lutte contre le Baccharis via injections de sel et saumure (cf. Annexe 3-8).
- Poursuite des actions de sensibilisation et communication à travers l'animation du Rozo ambulant (cf.1.2.4)

Amélioration des connaissances et indicateurs de suivi des opérations

- Dans le cadre du projet roselières Occitanie porté par l'ADENA, les Sagnes d'Opoul constituent l'un des 5 sites pilotes permettant de mener ce projet à bien. Les éléments obtenus, créés et partagés permettent localement de suivre l'évolution de la qualité de la roselière depuis les travaux d'amélioration du réseau hydraulique et ce de manière homogène avec les autres roselières d'Occitanie. Les faibles précipitations de ces dernières années ne permettent malheureusement pas de dégager une amélioration flagrante de la situation. Dans ce cadre le chargé de mission zones humides a participé à deux réunions regroupant les sites pilotes (09/02 et 26/02 2024), un Copil (21/03/2024) et un séminaire portant sur la faisabilité de l'extension de la démarche en PACA et potentiellement sur la France entière (17&18/7/2024).
 - Poursuite des actions de suivi de l'avifaune nicheuse en lien avec la FDC66 – Organisation du suivi butor, participation au protocole STOC baguage. Aucun butor n'a été contacté pendant le suivi ; en revanche une observation hors suivi a été faite. Les résultats issus du baguage sont détaillés en Annexe 3-8bis.
 - Une prospection sur la présence de tortues de Floride au sein des sagnes d'Opoul en partenariat a été réalisée le 25/06/2024 avec le CEN ; leur présence est avérée.
 - Suivi de la fréquentation du site en période de sensibilité via un piège photo mis en place entre mars et juin 2024. Une intrusion d'ornithologues a été constatée en période de sensibilité malgré l'interdiction. Le piège sera réinstallé en 2025 afin de voir s'il y a récurrence et engager une action corrective le cas échéant.
- Mise en œuvre du plan de gestion du **Plan gestion du Communal**
 - Gouvernance
 - Suivi du projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (Action 4C du plan de gestion). Cette démarche a été mise à mal par le coup de frein donné à la mise en œuvre de la SAP dans les Pyrénées-Orientales. Un dossier a été remis en mains propres au préfet des Pyrénées-Orientales par les élus de St Hippolyte en vue de relancer la démarche le 21/11/2024.
 - Report de la réunion d'Information des usagers sur leurs droits et devoirs. Cette réunion prévue en 2025 a comme ordre du jour : précisions sur la convention de mise à disposition, amélioration de la gestion des effluents liés aux usages de loisir, information sur la sensibilité et les enjeux identifiés sur le site.

Gestion de l'eau et des réseaux hydrauliques

- Suivi de la deuxième phase de travaux de restauration du réseau hydraulique primaire réalisé en maîtrise d'ouvrage SMBVA. Pour des raisons de sensibilité du milieu ces travaux ont eu lieu en septembre 2024 (Annexe 3-9). L'inauguration des deux années de travaux a eu lieu le 02/12/2024.

Amélioration des habitats

- Poursuite des actions portant sur l'agriculture et la biodiversité en lien avec la démarche Natura 2000. Ces opérations portent prioritairement sur les îlots et corridors de biodiversité définis dans le PG et concernent souvent la réouverture des milieux et la lutte contre les espèces envahissantes.
- Opération de nettoyage par l'ACCA de St Hippolyte le 20/04/2024.

Amélioration des connaissances et indicateurs de suivi des opérations

- Suivi d'un réseau de piézomètres sur le communal, le jeu de données n'est actuellement pas suffisant pour dégager des tendances intéressantes notamment au vu des conditions météo des 3 dernières années (Annexe 3-10). Deux sondes sont actuellement « coincées » dans les piézomètres et devront être extraites en 2025.
 - Accueil d'un stagiaire en socio-économie traitant du « fait cabanier sur la zone humide El Comunal », travail moyennement satisfaisant (cf. Annexe 3-11).
 - Participation à la réunion du PNA Emydes lépreuses 03/04/2024 pour la valorisation de l'opération d'inventaire préalable aux travaux de restauration hydrauliques réalisés en 2023.
- Suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du **plan de gestion de la Mare d'Opoul**
 - Suivis des travaux concernant les rejets de la STEP d'Opoul menés par PMM (cf.2.2.2.b).
 - Faute de précipitations suffisantes, pas de mise en œuvre du plan de suivi de la mare pour les épisodes de remplissage hormis en charge du by-pass : qualité de l'eau de la mare (nutriment, microbiologie, substances chimiques) et amphibiens.
 - Suivi du fonctionnement du crapauduc construit en 2023 par le CD66 25/01/2024, 29/02/2024. Le CEN-Occitanie et le GOR joindront leurs efforts de suivis à RIVAGE, la commune et le département 66 pour réaliser ces suivis. Une amélioration du crapauduc sur l'extrémité nord proche de l'urbanisation permettra sûrement de réduire encore les points d'impacts.
 - Poursuite des actions de sensibilisation/valorisation : stand de sensibilisation aux enjeux que représentent les zones humides lors du marché de producteurs du 05/06/2024 (au côté des stands de PMM, du SMBVA et du PNR Corbières-Fenouillèdes), Présentation annuelle du site à l'université de Toulouse 15/05/2024, animation d'un échange dans le cadre du Plan Régional d'Actions Mares d'Occitanie (PRAM) le 03/12/2024 (cf. Annexe 3-12).

- Mise en œuvre du Projet de restauration des Dosses et poursuite de l'élaboration du **Plan de gestion des Dosses**

Gouvernance

- Peu d'avancées sur la rédaction du PG en 2024 ; aucune réunion relative à l'avancement du PdG n'a été faite en 2024
- Suivi et avis sur l'organisation de la manifestation sportive de kite surf Lord Of Tram 2024.

Restauration de la zone humide

- Réalisation de travaux complémentaires de renaturation des abords du delphinarium dans le cadre de l'Appel à Projets du CD66 « Restaurons les zones humides » du 22/03/2024 au 26/03/2024 (Annexe 3-13). Les travaux ont consisté en la suppression des derniers bassins annexes au Delphinarium, la suppression de la cabane et de quelques blocs béton éparses. Les trous laissés par la destruction des bassins sont prévus d'être nivelés dès disponibilité de sédiment adapté d'un point de vue granulométrie.

Amélioration des habitats

- Mise en œuvre d'un chantier de jeunes bénévoles internationaux en partenariat avec la commune du Barcarès et l'association REV-Solidarité jeunesse du 24/09/2024 au 11/10/2024 pour la gestion des EE sur le site (Annexe 3-14).
- Organisation d'un chantier d'une journée en février 2024 avec le lycée Martin Luther King de Narbonne (Annexe 3-15).
- Mise en défens de l'Ilot des Brigantins le 10/04/2024.
- Suivi des actions de dragage réalisés par la commune du Barcarès (Coudalère et Dosses) 27/04/2024.

Amélioration des connaissances et indicateurs de suivi des opérations

- Poursuite de l'étude hydrologique de la zone des Dosses, précision du fonctionnement hydraulique général de la presqu'île des Dosses malgré la quasi-absence de précipitations en 2022/2023 et 2024. Une évaluation des capacités d'évapotranspiration de la zone humide a été réalisée en 2024 mais ne permet pas de dégager un bilan hydrique satisfaisant.
 - Réalisation par le service civique accueilli à RIVAGE d'une étude aérodynamique pour envisager les travaux de renaturation sur le site du delphinarium (grand bassin, cadre financier éventuel Fondation du patrimoine etc. (cf. Annexe 3-16). Ce projet est mis en pause par volonté politique.
- Initiation de l'élaboration du Plan de gestion de la zone humide de **Garrieux**
 - Finalisation du cahier des charges, recherche et analyse de devis et demandes de subventions en vue de réaliser l'étude hydraulique permettant d'alimenter le diagnostic du plan de gestion (cf. Annexe 3-17).
 - Suivi des mouvements de foncier et des pratiques agricoles menées sur ce site et notamment suivi de l'action anticipée de maîtrise de foncier en partenariat avec la FDC66, assistance de la FDC66 pour la recherche de financements auprès de l'Agence le 06/05/2024 et du CD66 le 28/06/2024) pour l'acquisition foncière en zone humide.
 - Participation à la réalisation de la notice de gestion préalable au plan de gestion en lien avec la FDC 66 et le CEN-Occitanie. Réunion de terrain FDC/CEN/RIVAGE en vue de rédiger les actions anticipées au plan de gestion. 02/04/2024.

- Initiation de l'élaboration du Plan de gestion des **grandes Sagnes**

Malgré les enjeux identifiés sur les Grandes-Sagnes (Priorité exceptionnelle pour la SGZH) la commune de Salses-le-Château, principal propriétaire de l'entité fonctionnelle, ne souhaite pas engager un plan de gestion pour le moment. Cette position est en lien avec la volonté de la commune de quitter le syndicat RIVAGE (cf. point 1.1). C'est pourquoi, à la suite de la rédaction du

CCTP de l'étude hydrique préalable à la rédaction du diagnostic du PG en 2024 (cf. Annexe 3-18), cette opération ne s'est pas poursuivie.

- **Mise en œuvre de la notice de gestion des îlots de la Coudalère.**
Dans le cadre de la mise en œuvre d'une mesure compensatoire portée par le CEN Occitanie pour le compte d'EOLMED et LEFGL (éolien flottant) une opération de déconnexion des îlots a été réalisée en 2023 (cf. Annexe 3-21).
- **Suivi du plan de gestion finalisé du Mas de l'Isle**
Après quelques années de dormance, l'animation du plan de gestion du Mas de l'Isle est réactivée par le gestionnaire Perpignan Méditerranée Métropole en lien avec le propriétaire (CDL) et la commune du Barcarès. 24/04/2024, 30/09/2024 et 25/11/2024. La première action concrète de relance de ce plan de gestion porte sur un projet de mise en valeur paysagère et l'intégration d'un sentier de découverte.
- **Animation du plan de gestion finalisé des mares de Port-Leucate**
 - Comme prévu dans le plan de gestion, des piégeages de tortues de Floride (espèce exotique envahissante pouvant concurrencer la Cistude d'Europe) ont été effectués en 2024 sans pour autant être couronnés de succès.
 - Organisation et suivi de chantier sur trois jours en partenariat avec l'AFPA et la mairie de Leucate (espèces exotiques envahissantes, entretien signalétique et informations ...) du 05/03/2024 au 07/03/2024 (cf. Annexe 3-19).
 - Les opérations de communication/sensibilisations ont été poursuivies : Intervention auprès de l'Université de Perpignan lors de la campagne de Capture/Marquage/Recapture de la cistude d'Europe 22/05/2024, présentation du site au BTS GPN de Carcassonne le 11/09/2024, 3 sorties nature estivales réalisées par la Maison de l'étang.
- **Suivi de la notice de gestion de la Coudalère**
 - Dans le cadre de la mise en œuvre d'une mesure compensatoire portée par le CEN Occitanie pour le compte d'EOLMED et LEFGL (éolien flottant), une opération d'entretien courant du site a été réalisé notamment via dévégétalisation des Îlots pour rendre le site plus favorable à la nidification. Cette opération a été faite en partenariat avec le CEN Occitanie le 23/02/2024 (cf. Annexe 3-20).
 - À la suite des travaux de déconnexion réalisés en 2023 par le CEN Occitanie ; une nouvelle opération de déconnexion des îlots a été réalisée en 2024 par la commune du Barcarès et suivi par le Syndicat RIVAGE le 28/03/2024.
 - En plus de la déconnexion ; RIVAGE a mise en défens les ilots en période de sensibilité pour l'avifaune (10/04/2024 au 03/07/2024). Malgré tous les efforts et mesures de gestion mises en place, la colonie a échoué une fois encore (pas de jeunes à l'envol depuis 2020).
 - Sensibilisation envers les pratiquants de sports de glisse, pêcheurs et habitants.
 - Participation au réseau de suivi des laro-limicoles coloniaux le 26/04/2024 en vue d'optimiser les suivis ornithologiques et la présence de différents services sur le site.
- **Suivi du plan de gestion finalisé de la dépression de Ventenac.**
 - Le périmètre du plan de gestion de la dépression de Ventenac a fait l'objet uniquement de l'entretien (par le SIVOM), de la valorisation du sentier d'interprétation (par le PNR-NM et RIVAGE et d'une extension de sentier vers la Combe de Rémiols le 07/06/2024. (Cf. Annexe 3-21).

- Réalisation d'une animation grand public sur les enjeux de la dépression de Ventenac avec le PNR Corbières Fenouillèdes le 22/06/2024 (cf. Annexe 3-22), et avec la commune de Fitou le 21/09/2024 (cf. Annexe 3-23). Suivi du plan de gestion finalisé des Mares de Port Leucate.
- **Initiation de la notice de gestion de l'étang de l'Angle**
La commune du Barcarès a le souhait de mettre en défens une zone naturelle au nord de l'étang de l'Angle et de limiter la fréquentation anarchique de ce site par restauration de milieux naturels. Ce projet fait partie d'un sujet plus vaste qui est le devenir des sables de dragage du port. RIVAGE accompagne la commune sur ce dossier. 28/02/2024, 12/03/2024, 17/07/2024 & 11/09/2024 (cf. Annexe 3-24).
- **Initiation de l'élaboration de la notice de gestion rives de Fitou**
Dans le cadre d'une opportunité financière permettant de supprimer un ancien parking, un cadre de gestion est apparu nécessaire. Ce cadre prend forme par l'initiation de la notice de gestion portant sur le périmètre des propriétés du CDL « rives de Fitou ». Ce travail consiste en de la concertation, de l'animation foncière, et les relations avec la copropriété riveraine (AFUL de Port-Fitou). À la suite d'un dysfonctionnement du réseau d'assainissement des conseils ont été portés à connaissance de la commune, services de l'Etat, copropriété et maîtrise d'œuvre (cf. 2.2.2).
- **Suivi de la mesure compensatoire de l'Estaca au Barcarès**
Après plusieurs années de discussions entre la commune, le SDIS, la DREAL et RIVAGE, une Mesure Compensatoire vient encadrer la création de la caserne de pompiers de la commune du Barcarès, cette mesure compensatoire est mise en œuvre par le CEN Occitanie pour le compte de la commune en lien avec RIVAGE (cf. Annexe 3-25). Une version finalisée de ce plan de gestion rédigé par le CEN est en cours de validation.

3.2.2 Actions transversales

- **Poursuite de l'animation de l'action transversale liée à l'urbanisme**

En 2024 RIVAGE a poursuivi l'action transversale « urbanisme et maîtrise foncière » qui vise à une meilleure prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme sur le bassin versant (SCOT, PLU, PLUI/D) et les autorisations délivrées.

Les opérations les plus notables réalisés en 2024 sont :

- Suivi et accompagnement des procédures d'élaboration des PLU de Fitou et Leucate.
- Suivi et accompagnement de l'élaboration du SCOT de la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée.
- Suivis des réflexions menées par le PNR de la Narbonnaise dans le cadre de la révision de sa charte au sujet des trames verte/bleu/sombre.
- Appui auprès des services urbanisme des communes pour la prise en compte des milieux aquatiques dans les projets (principalement Salses, Fitou, Barcarès).

- **Lutter contre les espèces envahissantes en zones humides et suivi des travaux de gestion des dépôts sauvages :**

La gestion des ragondins a été poursuivie en 2024 pour la seconde année consécutive en régie par Bruce BASSO engagé au syndicat RIVAGE en tant que technicien.

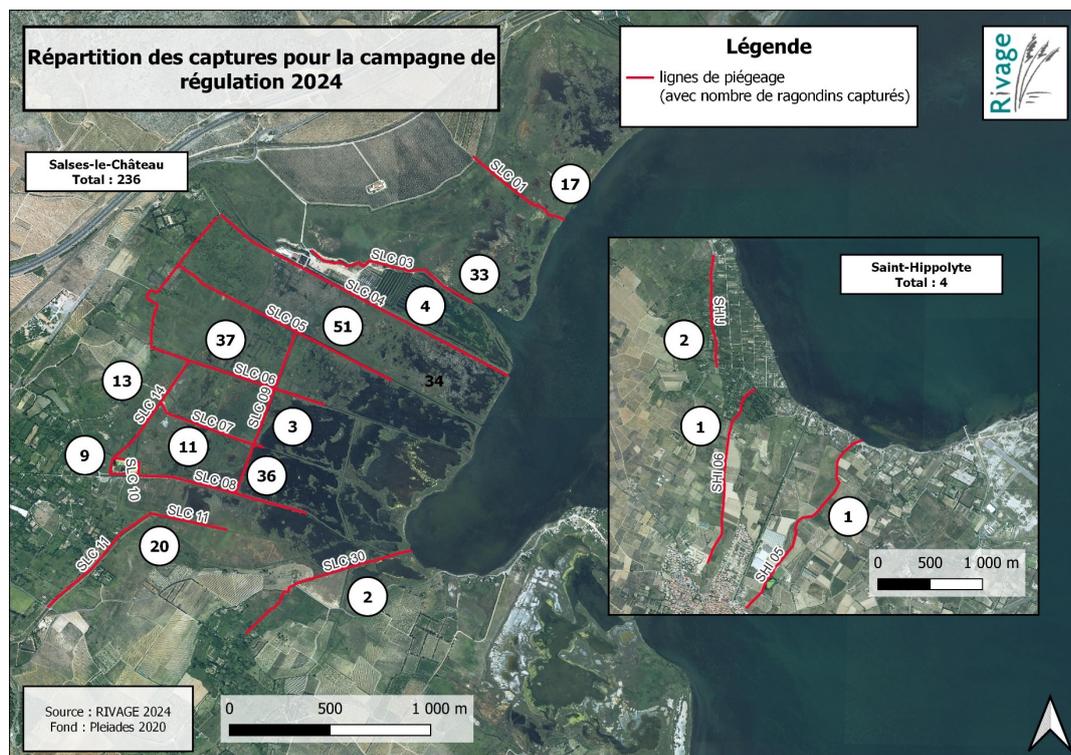
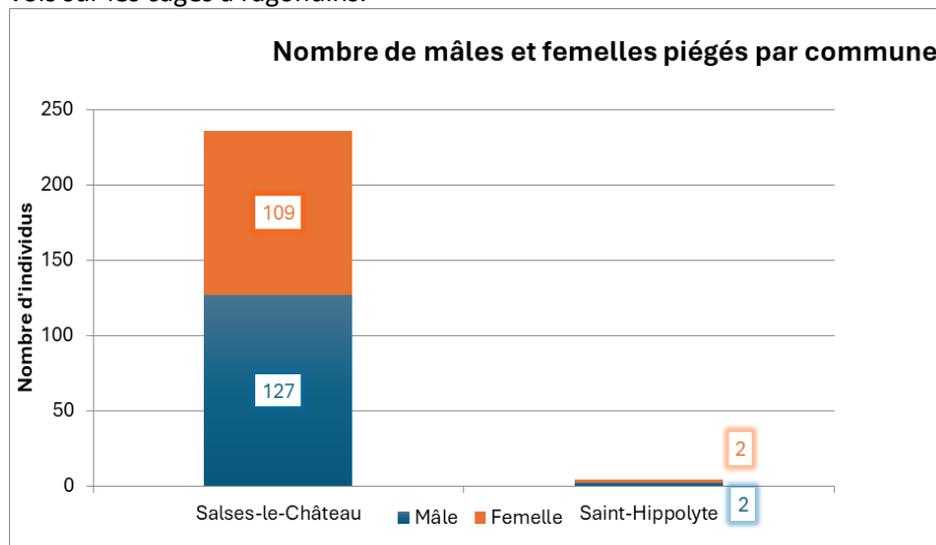
La première partie de la campagne de piégeage permanent s'est déroulée du 20 février au 30 mai 2024. La seconde partie a quant à elle été réalisée du 19 août au 29 novembre 2024.

Pour résumer, seuls 82 jours de piégeage effectif ont pu être effectués sur les 90 jours prévus avant le commencement de la campagne. En effet, la voiture de service utilisée pour la régulation a dû être immobilisée pendant 2 semaines pour procéder à des réparations.

Compte tenu des résultats de l'année précédente, il a été décidé de concentrer le piégeage principalement sur les lignes à fort degré d'infestation afin d'avoir un impact plus important sur les populations sources (Grandes-Sagnes, Sagnes d'Opoul et pisciculture de Font Dame pour la commune de Salses-le Château et Le Communal à Saint-Hippolyte).

La campagne a permis la capture de 240 ragondins dont 111 femelles et 129 mâles.

La très grande majorité des captures (%) a été effectuée sur la commune de Salses-le-Château (cf. figure et carte ci-dessous), les autres sur Saint-Hippolyte. Certaines lignes n'ont pas ou peu été piégées, soit en raison du faible nombre voire de l'absence d'indices de présence, soit pour éviter les vols sur les cages à ragondins.



Le rapport complet de l'année de piégeage présentant notamment des analyses sur l'évolution des captures depuis 2014 est présenté en Annexe 3-26.

Un travail d'identification des **dépôts sauvages et des espèces envahissantes** sur les communes du sud de l'étang a été réalisé en partenariat avec l'IUT de Perpignan. Ce diagnostic permet d'alimenter les actions concernées dans les plans de gestion.

4 Mise en œuvre de projets agro-environnementaux

4.1 Animation d'une Stratégie agricole dans le cadre de la CLE

Il existe une forte relation entre l'état des milieux naturels et l'agriculture. Dans ce contexte, une Stratégie agricole sur le territoire de Salses-Leucate a été définie dans le cadre de l'animation du SAGE. Les enjeux et les actions qui sont proposés sont logiquement cohérents avec ceux du SAGE, ainsi qu'avec ceux définis dans le DOCOB Natura 2000 en termes de biodiversité et de qualité des milieux. Les Objectifs à atteindre découlent des Enjeux agro-environnementaux et restent donc sur la thématique des interactions entre agriculture et environnement. On retrouve ainsi :

- 4 objectifs prioritaires : sur la qualité eau et ressource et l'adaptation au changement climatique
- 4 objectifs importants : sur l'ouverture des milieux (et la qualité Eau souterraine)
- 3 objectifs complémentaires : sur la diversification des milieux et des Infrastructures Agro-écologiques

Le programme d'action définit 38 actions / sous-actions (cf. Annexe 4-1), dont la mise en œuvre 2024 a principalement porté sur les actions prioritaires concernant les mesures agro-environnementales grâce à l'animation de trois PAEC (2 Biodiversité + 1 PAEC Eau).

Dans la continuité du travail avec la SAFER et la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales débuté en 2022 et dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie agricole ; le "guide d'accueil agricole" a été mis à jour en 2024. Ce travail a été réalisé en partenariat entre Marie MAILHEAU et Julien ROBERT. L'objectif de ce guide est de faire connaître les enjeux Eau et biodiversité pour les nouvelles installations sur le bassin-versant. Plusieurs échanges ont eu lieu sur ce dossier courant 2024, la rédaction de ce document s'achèvera en 2025 avant transmission aux partenaires (SAFER et Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales).

Plusieurs échanges ont eu lieu avec les structures agricoles ou des agriculteurs sur l'amélioration des pratiques vis-à-vis de ces enjeux. D'autres actions proposées dans la Stratégie Agricole ont également été mises en œuvre, également par d'autres partenaires telles que les études en cours par le SAGE des Nappes du Roussillon sur l'efficacité de différents couverts sur l'enjeu de réduction des besoins en eau des cultures.

4.2 Élaboration et animation de PAEC Salses-Leucate

4.2.1 PAEC Biodiversité 2023-2025

À la suite de l'élaboration et la validation en 2022, d'un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) Biodiversité, la contractualisation de Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) a été animée en 2023 puis en 2024 pour un budget prévisionnel total de 640 000 €.

Ce projet porte sur 2 territoires (RISL CLSL + RISL OUTA cf. carte en Annexe 4-2) : le périmètre du site Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses-Leucate avec des mesures herbicides en arboriculture et viticulture, avec des mesures élevage (ouverture et entretien de milieux, retard de fauche, création de prairies...) et des mesures complémentaires sur les IAE, ainsi que le périmètre PNA Outarde (hors N2000) avec des mesures élevages.

Le Bilan complet du PAEC Natura 2000 (RISL CLSL) est disponible en Annexe 4-3. Il n'a pas été fait de bilan spécifique pour le PAEC Outarde (RISL OUTA) ou le PAEC Eau (voir plus loin).

Animation 2024

Dans le cadre de l'animation de ces PAEC il a été choisi en 2024 de programmer une réunion d'information plutôt à destination des viticulteurs et arboriculteurs (et plus particulièrement les adhérents de la Cave coopérative Arnaud de Villeneuve), la totalité des éleveurs présents sur le territoire ayant déjà contractualisé en 2023. Cette réunion d'information a été réalisée le 16 janvier à Saint-Hippolyte (Annexe 4-4).

En préparation de la campagne 2024 et à la suite de la réunion d'informations du 16/01/2024, les exploitants ont été rencontrés ou contactés individuellement, soit pour être informés sur le dispositif car non présents aux réunions, soit pour confirmer leur souhait de s'engager et programmer des rendez-vous pour entamer les diagnostics d'exploitation. Ainsi sur le périmètre Natura 2000, 14 agriculteurs ont été rencontrés et sur le périmètre Outarde 8 agriculteurs ont été rencontrés.

Préparation de l'animation 2025

Fin 2024, une stratégie d'animation pour 2025 a été établie en prenant en compte les 3 PAEC animés sur les territoires (Natura 2000, Outarde et EAU). Cette stratégie a abouti à une réunion qui s'est tenue le 2/12/2024 à la cave Arnaud de Villeneuve (Annexe 4-5), en commun avec PMM, principalement sur les MAEC viticulture, en prévision de la programmation 2025. Cette réunion ciblait principalement les viticulteurs (et éventuellement les arboriculteurs) arrivant en fin d'aide à la Conversion à l'Agriculture Biologique) et plus particulièrement les adhérents des caves Arnaud de Villeneuve (Rivesaltes) et Dom Brial (Baixas). Au cours de cette réunion une informer également a également concernée les 2 autres PAEC évoqués plus haut (Outarde et EAU)

Une stratégie d'animation foncière visant à identifier des propriétaires de friches, puis un ou plusieurs agriculteurs en mesure d'intervenir sur ces surfaces via des engagements a ensuite été décidée. Une réunion d'information à ce sujet est prévue début 2025.

Accompagnement technique, diagnostics d'exploitation et plans de gestion

Courant 2024 des modifications ont été apportées par Bruce BASSO aux trames de diagnostics et plans de gestion, soit afin de simplifier le contenu de certaines parties, soit au contraire d'en approfondir d'autres, le tout afin de rendre ces documents pertinents et compréhensifs par l'exploitant.

À la suite de la phase d'animation individuelle, 5 diagnostics d'exploitation ont été entamés : 1 diag non abouti, 2 diags pour compléments de contractualisation, 2 diags pour nouvelle contractualisation (Annexe 4-6 à 4-9). Des avenants de diagnostic pour certains exploitants ayant contractualisé en 2023 ont également été réalisés (Annexe 4-10 à 4-12).

Contractualisation

À la suite de la phase d'animation 2024, 4 exploitants supplémentaires ont choisi d'engager des mesures agro-environnementales proposées dans le PAEC Natura 2000 (RISL CLSL). Il n'y a malheureusement pas eu de contractualisation sur le PAEC RISL OUTA.

	Réalisé
Nombre d'exploitants	4
Surface contractualisée	40,46 ha
Linéaire contractualisé (pour IAE 1 et IAE 3)	4 484 ml
Budget	75 060 €

Bilan des mesures du PAEC RISL CLSL :

Au total, 4 exploitants ont contractualisé des MAEC en 2024 : Patrice EY, Laurent AMIEL, Loïc QUIBEN, Aimé COMBACAL. Le bilan de deux années d'animation du PAEC RISL CLSL :

Code mesure	Enjeu visé	Montant mesure (€/ha ou ml)	Surface objectif (ha ou ml)		Surface contractualisée (ha ou ml)		Nombre d'exploitants ayant contractualisé	
			2023	2024	2023	2024	2023	2024
OC_CLSL_CIFF	Biodiv	652	8	7	1,92	0	1	0
OC_CLSL_CPRA	Biodiv	358	3	1	0	0	0	0
OC_CLSL_ESP4	Biodiv	254	45	30	60,51	28,22	4	3
OC_CLSL_PRA3	Biodiv	72	48	24	4,73	0	1	0
OC_CLSL_OUV1	Biodiv	153	9	5	0	0	0	0
OC_CLSL_OUV2	Biodiv	204	8	8	0	0	0	0
OC_CLSL_MHU2	Biodiv	201	40	20	111,21	5,01	5	1
OC_CLSL_MHU3	Biodiv	267	6	6	0	0	0	0
OC_CLSL_VIT1	Eau	317	80	48	0	9,67	0	1
OC_CLSL_ARB1	Eau	527	22	22	0	0	0	0
OC_CLSL_IAE1	Biodiv	0,8	3000	3000	0	4237,39	0	1
OC_CLSL_IAE3	Biodiv	1,6	1700	1000	0	246,85	0	1
TOTAL			268 ha (4700 ml)	171 ha (3000 ml)	178,37 ha (0 ml)	42,90 ha (4484,24 ml)	8	4

NB : Le total des surfaces contractualisées (42,90 ha) est plus important que celui mentionné dans le tableau précédent (Bilan global) du fait que certains exploitants ont cumulé plusieurs MAEC sur la même parcelle.

Formation

Dans le PAEC Biodiversité 2023-2025, RIVAGE a choisi d'organiser des formations afin que celles-ci soient parfaitement adaptées aux enjeux du territoire. Pour rappel, les agriculteurs souscrivant des MAEC sont tenus de suivre une formation (2 jours de formation sur les 2 premières années d'engagement) adaptée à la mesure souscrite. Une journée de formation collective a été réalisée le 12 décembre 2024 (cf. Annexe 4-13). Un petit rappel sur les différents types de prairies naturelles, l'évaluation de leur état de conservation puis les différents types de végétaux entrant dans leur composition a d'abord été effectué. Ensuite, différentes méthodes et mécanismes d'actions permettant de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux dans la gestion des prairies ont été présentées aux agriculteurs présents. Une sortie sur le terrain pour mettre en application les notions théoriques évoquées était initialement prévu mais n'a pas pu être réalisée à cause de la météo. Sur les 9 exploitants de notre PAEC convoqués à cette formation, 2 n'ont pas pu être présent (raisons médicales ou professionnelles).

4.2.2 PAEC Eau 2024-2025

Un Projet agro-environnemental et climatique sur la partie des nappes du Roussillon intersectant notre bassin-versant avec des MAEC de réduction des prélèvements en eau en arboriculture et viticulture, possiblement couplées à des mesures herbicides, a été validé pour un budget de 280 000 €. Cela correspond à un nombre limité de contractualisations en raison des tensions

existantes sur la ressource en Eau et du gros besoin d'animation foncière préalable. (Cf. carte en Annexe 4-14).

Dans le cadre de l'animation de ce PAEC OC_SEAU une information large a été réalisée durant la réunion Biodiversité du 16 janvier. Toutefois, l'animation a principalement été réalisée par de l'animation foncière (identification des agriculteurs éligibles sur le territoire par le croisement du RPG et des compteurs déclarés), puis par des sollicitations individuelles. Sur une dizaine, 4 agriculteurs ont accepté de nous rencontrer, mais aucun n'a voulu contractualiser principalement à cause du manque d'historique des enregistrements des volumes consommés et du blocage des surfaces pendant 5 ans (beaucoup de mouvements en ce moment et d'arrachages), mais également d'un manque de motivation de se contraindre sur une ressource déficitaire mais prégnante pour leur survie professionnelle.

5 Mise en œuvre des DOCOB NATURA 2000

5.1 Natura 2000 sur les sites du complexe lagunaire de Salses-Leucate

5.1.1 Concertation et planification

5.1.1.1 Secrétariat et animation des instances de concertation (COFIL, groupes de travail)

Depuis 2023 Julien ROBERT est affecté à 100% sur l'animation du DOCOB Natura 2000 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » et sur l'animation du DOCOB Natura 2000 « Château de Salses » et Bruce BASSO, technicien Natura 2000 depuis janvier 2023, est affecté à temps partiel (50%) sur l'animation du DOCOB Natura 2000 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » comprenant l'animation du PAEC OC_RISL_CLSL.

Animation des instances et pilotage (COFIL, Copil PAEC etc.)

Le 01/03/2024, un COFIL Natura 2000 a été réuni afin de procéder à la présentation des bilans d'activités 2023 et du programme d'action 2024. Le compte rendu de cette réunion est présenté en annexe 5-1, il contient le support de présentation. A noter que cette réunion du COFIL est coordonnée avec le comité de suivis de la Stratégie de Gestion des Zones Humides porté également par RIVAGE pour laquelle de nombreuses actions ont une forte interaction avec l'animation du DOCOB. Il convient de rappeler ici le décès du Président du COFIL, Alain GOT, intervenu en décembre 2024, ce qui a comme conséquence la nécessité d'élire un nouveau Président lors de la prochaine séance programmée en mars 2025.

Animation des groupes de travail spécifiques en amont des actions de gestion

Plusieurs groupes de travail ont été organisés dans le cadre de la mise en œuvre des différents projets présentés ci-dessous.

Des échanges ont eu lieu en 2024 sur la thématique police de l'environnement afin de reprogrammer une nouvelle opération interservices en juillet 2024. Malheureusement la dissolution du gouvernement décidé sur la même période qui a réquisitionné les forces de l'ordre, a empêché sa réalisation.

Animation de la charte Natura 2000

En ce qui concerne l'animation de la charte Natura 2000, seule la promotion de cet outil a été dispensée en 2024. Cette démarche a abouti à la signature d'une charte Natura 2000 par un privé : Mr Grégoire THOMAS (Annexe 5-2). RIVAGE a accompagné ce privé dans la signature de la charte qui permettra également d'appuyer la démarche de contractualisation (Contrat Natura 2000) engagé par cette personne.

Réunions ou rencontres avec les autorités administratives (Région/Etat)

Plusieurs échanges avec les services de l'Etat (DDTM11 & 66) et la Région ont permis la mise en œuvre des différentes actions début 2024 et la gestion administrative spécifique à la démarche Natura 2000. En 2024 de nombreux échanges ont été réalisés avec l'Etat et la Région Occitanie dans le cadre de la définition du programme d'actions 2024 ainsi que du bilan d'activités 2023.

Prise en compte du DOCOB dans les documents d'orientations supra ou des territoires voisins

RIVAGE a également participé à plusieurs réunions afin de faire valoir les objectifs du DOCOB dans différentes démarches concernant le territoire au sens large :

- Réunion du COPIL Natura 2000 « Etang de la Palme » le 26/02/2024
- Atelier Flash (DDTM66 & commune de St Laurent de la Salanque) dans le cadre du projet de valorisation du site du ponton Latécoère le 5/03/2024,
- Réunion du groupe de travail de la MISEN de l'Aude le 4/04/2024 à Carcassonne,
- Réunion en visioconférence sur le projet GUARDEN, coordonnée par le CBN Med. qui consiste à évaluer les impacts de la future ligne LGV concernant la biodiversité et les services écosystémiques associés sur le territoire du PNR NM qui intersecte une partie du site Natura 2000 le 6/05/2024 ainsi qu'une réunion de travail sur les différents indicateurs développés le 30/09/2024 à Narbonne.
- Le 26/08/2024 RIVAGE a échangé avec la DDTM 66 sur l'instruction concernant la mise en œuvre du décret n°2022-1486 du 28 novembre 2022 relatif à l'encadrement des produits phytopharmaceutiques dans les sites Natura 2000.
- 2 Ateliers de travail avec notamment les syndicats de bassin versant des Pyrénées-Orientales afin d'échanger sur la problématique des déchets. Ces réunions de travail ont abouti à une proposition de partenariat à engager dès 2025.

Participation à la vie de réseau de gestionnaire

Dans ce cadre Julien ROBERT a participé entre autres :

- Différentes réunions/journées de formation ou d'informations en lien avec les enjeux Natura 2000 : Séminaire régional Natura 2000 (5-6/02/2024), Réunion PRA Chiroptères à Trèbes (2/10/2024), Réunion du réseau des gestionnaires de l'ARB sur la thématique de l'accompagnement des usages dans les aires protégées 17/09/2024, Rencontre annuelle des agents du littoral (5/12/2024)
- A l'animation de l'association Natura 2000 Occitanie dont il assure la présidence depuis 2017 (CA+AG, échanges avec région et DREAL, réunions diverses...). Il est à noter que l'association Natura 2000 a intégré le bureau de la CRB fin 2024 ce qui est de nature à grandement faire valoir les objectifs du réseau Natura 2000 à l'échelle régionale au sein des différents réseaux existants et en création. Les annexes 5-3 et 4 présentent les différents travaux de la CRB en 2024.

5.1.1.2 Mise à jour du Docob

Dans la continuité du travail d'évaluation du DOCOB réalisé en 2018, le travail de mise à jour des données naturaliste (Cf. paragraphe suivis scientifique) s'est poursuivi en 2024.

Ce travail s'est poursuivi par la mise à jour des FSD (ZPS + ZSC) en partenariat avec la DREAL Occitanie. Ces travaux sont menés en partenariat avec le GOR, la LPO Occitanie (délégation Audoise) et le Conservatoire Botanique Méditerranéen. Les tableaux de mise à jour des FSD (non finalisés) sont présentés en Annexe 5-5 et 5-6.

5.1.2 Mise en œuvre des orientations de gestion du Docob

5.1.2.1 Identification des potentiels contractants (contrats Natura 2000)

RIVAGE a réalisé en 2024 la promotion auprès des différents porteurs de projet potentiels mais cette démarche n'a pas abouti au dépôt de nouveau contrat.

Néanmoins un projet de contrat est en cours d'élaboration. Il concerne la gestion d'une parcelle d'un hectare acquise récemment par un privé, Mr Grégoire THOMAS. RIVAGE, a ainsi initié un diagnostic écologique de cette surface grâce au concours de Clément DELOUSTAU accueilli durant 3 mois en stage au syndicat RIVAGE. Ce diagnostic permettra de cibler les mesures à entreprendre sur le réseau hydraulique et la gestion des milieux ouverts en présence avec notamment la problématique de gestion des espèces exotiques végétales envahissantes. Ce diagnostic se poursuivra en 2025 notamment par la compréhension du fonctionnement hydrologique dès que la météo le permettra (nécessité de mise en charge du réseau pour la compréhension des sens d'écoulement).

Plusieurs potentiels contrats ont été reporté vers d'autres types de financements, fonds verts notamment ou autofinancement des communes.

5.1.2.2 Suivi des contrats Natura 2000 (MO autres que RIVAGE)

Contrat « Gestion de la Fréquentation site Latécoère » à Saint-Laurent-de-la-Salanque : Ce contrat qui avait pour objectif de gérer la fréquentation sur le site du ponton Latécoère a débuté courant 2021. En 2024, un suivi de l'intégrité a été réalisé par RIVAGE en partenariat avec PMM. Ce travail a abouti à la restauration d'un linéaire important de ganivelle et de lisse bois par PMM. A noter que le financement de ce projet s'est mis en œuvre conjointement avec une demande de subvention au CD66 pour le financement du mobilier qui permet l'accueil du public sur ce site (table pique-nique, panneaux directionnels, etc.). La poursuite des travaux qui permettront de gérer la fréquentation globalement sur ce site ont été programmés pour 2025.

Contrat Natura 2000 d'ouverture de milieux à Salses – Sagnes d'Opoul : Ce contrat porté par la Fédération des chasseurs des Pyrénées-Orientales a été déposé et mis en œuvre dès 2021. Ce contrat est suivi par Jean-Alexis NOEL, chargé de mission Zones Humides pour RIVAGE dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des Sagnes d'Opoul (SGZH). Il vise à l'ouverture de milieux pour améliorer l'état de conservation d'un pré salé sur une surface de près de 7ha. Les actions d'entretien de l'ouverture de milieux par girobroyage (hors contrat Natura 2000) ont eu lieu le 3/01/2024 et le 30/07/2024.

5.1.2.3 Suivi des actions de gestion hors contrat N2000 (MO autres que RIVAGE)

Plans de Gestion

Gestion des sites de la Sagnette et de la Soulsoure

Ces 2 plans de gestion respectivement en vigueur depuis 2013 et 2014 sont mis en œuvre en partenariat avec PMM. En 2024 la gestion courante a été réalisée sur ces sites par les agents de PMM. Le bilan de ces interventions concerne la réfection du linéaire de ganivelle permettant la gestion de la fréquentation.

Par ailleurs, les milieux ouverts sont entretenus par du pâturage ovin (exploitation de Richard BECKRICH) dans le cadre d'une MAEC.

Suivi du plan de gestion du site naturel du Bourdigou

Ce plan de gestion en vigueur depuis 2012 est mis en œuvre en partenariat avec PMM préférentiellement sur les terrains appartenant au Conservatoire du Littoral.

En 2024 une convention de gestion tripartite a été signée afin d'octroyer la gestion à PMM et de définir le rôle de RIVAGE en tant qu'opérateur Natura 2000 sur ce site.

Cette convention cadre permet à présent de prévoir différentes conventions d'usage, notamment la convention d'occupation temporaire d'usage agricole portant sur le domaine public du Conservatoire du littoral (Annexe 5-7) pour M. EY éleveur ovin. En amont du pâturage mis en place fin 2024 des travaux d'ouverture de milieux ont été poursuivis par PMM. RIVAGE a identifié au préalable les secteurs d'interventions (Annexe 5-8). En complément de ces interventions en octobre 2024 s'est tenu un chantier école en partenariat avec l'école Être d'Alenya (Cf. bilan chantier en Annexe 5-9).

De plus une étude portant sur le fonctionnement de la zone humide a été lancée par PMM en lien avec le projet de retrait des ouvrages (enrochement) à l'embouchure du Bourdigou. RIVAGE, membre du COPIL de cette étude a participé aux réflexions concernant le lancement et le suivi du déroulé de cette étude. Plusieurs réunions (COPIL, Réunion d'échange technique et COTECH) ont eu lieu en 2024, les comptes rendus sont présentés en annexe 5-10 à 12. RIVAGE a également, en lien avec le bureau d'étude et le Conservatoire du littoral, participé à la réalisation du bilan des actions réalisées sur le plan de gestion depuis son approbation.

Enfin, un projet de création du « Sentier des dunes » piloté par PMM a été engagé en 2024. RIVAGE fait partie du comité de pilotage de ce projet. L'annexe 5-13 permet de présenter le contenu de ce projet qui se composera de plusieurs éléments (ballade sonore, exposition, aménagement de mobilier de sensibilisation, visite virtuelle du site, etc.).

Appui à la commune de Saint-Hippolyte pour la gestion agricole du Communal (cadre PDG El Comunal)

Sur Saint Hippolyte, le plan de gestion du Communal est validé depuis octobre 2021. Ce plan de gestion a été rédigé dans le cadre de la Stratégie de gestion des zones humides sur le bassin versant de l'étang de Salses-Leucate. Plusieurs actions de ce plan de gestion sont traitées dans le cadre de l'animation du DOCOB des sites du complexe lagunaires de Salses Leucate. Il s'agit notamment des actions :

- 2 - Améliorer la qualité des milieux aquatiques (fonctionnalités écologique et biologique) en vue de préserver la qualité de la lagune
- 3 - Améliorer les connaissances et mettre en place des indicateurs de suivi
- 6 - Favoriser des pratiques agricoles cohérentes avec les enjeux identifiés

Ainsi, en 2024 un temps de travail spécifique a été consacré à l'appui du chargé de mission zones humides pour la mise en œuvre des fiches actions correspondantes et notamment de la mise en œuvre de la seconde phase des travaux de restauration hydraulique de la zone (suivi par Bruce BASSO, Annexe 5-14).

Le travail spécifique avec les agriculteurs et la commune a permis d'attribuer de nombreuses parcelles libres de toute occupation à des éleveurs afin de prévoir leur remise en état grâce à des opérations d'ouverture de milieux, d'entretien par pâturage ou de destruction de certaines cabanes en ruines. En 2024, ce travail s'est poursuivi et a abouti à une nouvelle phase de mise à jour des conventions d'attribution grâce à un important travail de concertation afin d'assurer la répartition la plus optimale des surfaces et de la gestion à y consacrer.

Deux Comité Technique avec les gestionnaires (Commune, PMMCU et RIVAGE) et les agriculteurs ont été organisés en 2014 afin de concerter ces opérations (mise à jour convention + opération d'ouverture de milieux). Les annexes 5-15 et 16 correspondent aux présentations dispensées en séance.

En complément de l'intervention des agriculteurs, PMM procède à l'ouverture de nombreuses surfaces préalablement au pâturage. En 2024, le programme d'action de PMM sur ce site a également été établi en prévision des travaux à réaliser en 2025.

Autres Plans de gestion

D'autres plans de gestion sont mis en œuvre ou en cours d'élaboration sur le site Natura 2000 ou en partie à travers la stratégie de gestion des zones humides du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate : Les sagnes d'Opoul – Salses-le-Château, Les rives de Fitou – Fitou et Les Dosses – Le Barcarès (voir partie 3 de ce bilan).

Gestion de la fréquentation

Projet de gestion de la fréquentation sur le site des abords du ponton Latécoère sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque en partenariat avec PMM et la commune

Ce projet s'est poursuivi en 2024 en partenariat avec PMM. Ainsi, la tranche 1 de la poursuite de ce projet a été réalisée, à savoir la poursuite de l'installation d'une lisse bois pour lutter contre le stationnement anarchique ainsi que le fléchage d'un sentier afin d'éviter la divagation dans les espaces naturels à fort enjeux. A noter que pour cette tranche 1, RIVAGE a accompagné la commune pour l'acquisition du matériel qui a été installé par PMM. Les travaux réalisés par PMM ont été suivis par RIVAGE. Les annexes 5-18 et 19 présentent les cartographies de ce projet. A noter que RIVAGE a échangé avec PMM et la commune pour envisager la mise en œuvre des tranches 2 et 3 qui permettront de matérialiser un chemin piéton (avec ganivelles pour la tranche 2) ainsi que 2 postes d'observation de la faune (tranche 3). Cette dernière tranche nécessitera l'accord de plusieurs privés pour lequel les demandes d'autorisation de travaux ont été réalisés par la commune en 2024.

Projets de gestion de la fréquentation sur les sites du Goulet et de la Caramoun à Leucate

En 2024 RIVAGE a accompagné la commune de Leucate dans le dépôt de 2 projets au fond vert afin de :

- (1) Gérer la fréquentation d'un site de départ de planche à voile en bord d'étang (Le Goulet). Ce projet prévoit l'installation de ganivelles et de panneaux d'information dans le but de préserver plusieurs habitats d'intérêt communautaire comme les parcours substeppiques qui souffrent d'un piétinement important sur le secteur.
- (2) Procéder à la fermeture d'une ancienne mine d'ocre sur le site de la Caramoun où ont été observées des chauves-souris (Grand Rhinolophe) en transit. Ce site souffre d'une fréquentation qui induit un dérangement des chiroptères.

Ces 2 projets sont en cours d'instruction et leur réalisation, si ces projets sont retenus, seront mis en œuvre en 2025 (Annexe 5-20).

Travaux de restauration/entretien des habitats

Suivi du lancement du plan de gestion de Garrieux sur la commune de Salses-le-Château en partenariat avec la FDC66 et le chargé de mission zones humides de RIVAGE

Sur ce site un plan de gestion a été initié en 2024 dans le cadre de la Stratégie de Gestion des zones humides du bassin versant de Salses-Leucate. En effet sur ce site, plusieurs opportunités d'acquisition foncière par la FdC66 et le CEN Occitanie ont favorisé en 2024 l'émergence de ce plan de gestion partenarial. De nombreuses interactions avec le chargé de mission Zones Humides à RIVAGE ont eu lieu en 2024 notamment en lien avec la gestion agricole actuelles gérées entre autres dans le cadre de la mise en œuvre des MAEC. Sur ce site, la finalisation de la rédaction du plan de gestion est programmée en 2025 avec une intervention de Julien ROBERT et Bruce BASSO pour les

actions en lien avec les activités agricoles. Par ailleurs RIVAGE est en relation étroite avec le CEN Occitanie et la FdC66 dans la mise en œuvre de plusieurs actions de gestion anticipées à la finalisation du plan de gestion du site : gestion de la fréquentation, attribution de nouvelles parcelles pour mise en place d'une activité pastorales, création de prairies, etc.

Projet de restauration d'une parcelle sur un îlot et corridor de biodiversité dans le Communal à Saint Hippolyte

Pour donner suite à la réception de la dotation aménités rurales par la commune en 2023, RIVAGE a accompagné la commune dans le dépôt de projet au Fonds Vert. Intégré dans le cadre général du Plan gestion du Communal, ce projet visait la restauration d'une parcelle sur un îlot et corridor de biodiversité du Communal par la déconstruction d'une cabane et l'enlèvement des dalles et déchets accumulés sur cette parcelle (Annexe 5-21). Fin 2024, la commune a été lauréate pour la réalisation de cette opération. Ce projet sera mis en œuvre en 2025.

5.1.2.4 Mise en œuvre des actions de gestion par RIVAGE

Il s'agit dans ce volet d'actions relevant du dispositif Natura 2000 et actions « hors dispositif financier Natura 2000 »

Travaux de restauration/entretien des habitats

Gestion des parcelles communale à Salses-le-Château – Secteur Fontdame

Dans la continuité de la gestion des parcelles appartenant aux ASF dans le cadre de la mesure compensatoire en faveur de l'agron de Mercure (porté par RIVAGE hors cadre Natura 2000), RIVAGE assure, depuis décembre 2018, la gestion avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie de 1,76 ha de communaux. En 2024, les 1^{ère} GMNF du lycée Martin Luther King de Narbonne sont intervenus le 21 mars. Les travaux réalisés sont les suivants : ouverture de milieux, contrôle de refus de pâturage, amélioration circulation hydraulique, arrachage espèces envahissantes (Baccharis, chèvrefeuille du Japon). En complément de ces travaux Capucine LOPEZ (éleveur ovins&équins) a procédé au pâturage hivernal (1 mois) des parcelles appartenant à la commune. Sur les parcelles acquises par le CEN Occitanie, ce sont les chevaux de la manade Notre Dame Catalane qui ont effectués 2 rotations dans l'année. Pour ces opérations RIVAGE intervient dans la coordination des partenaires pour le bon déroulement des opérations.

Mise en protection des colonies de Laro-Limicoles

En 2024, de nombreuses colonies de laro-limicoles se sont installées sur des nouveaux sites : plage, bord d'étang, etc. RIVAGE a ainsi pu mettre en défens plusieurs colonies de sterne naine (Torreilles-Le Bourdigou et Leucate - Grau des conchyliculteurs). Ces opérations de mise en défens ont été réalisées en partenariat avec la LPO Aude, le GOR, PMM, l'OFB et le Parc marin du Golfe du Lion.

En 2024, il a été constaté la réussite de la reproduction de 2 sites pour les sternes naines (Le Bourdigou et l'avant-port du Barcarès).

A noter que suite à la réunion locale entre les partenaires en amont de la saison que RIVAGE a organisées le 26/04/2024 dans les locaux du GOR (Annexe 5-22), un important travail de coordination a été mis en place pour faire le reporting des différentes actions de surveillance et de communication (Cf. Drive renseigné conjointement par tous les partenaires de l'opération : <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1Tptp33YmvGXjWwGIV2VisobtVYaSU4Yq/edit#gid=882190673>).

Travaux de gestion et de restauration dans le cadre de la mise en œuvre de mesures compensatoires

Gestion des parcelles ASF

En 2024, RIVAGE a poursuivi la gestion des parcelles d'ASF en faveur de l'Agrion de mercure selon le plan de gestion arrêté par la DREAL : amélioration de la circulation hydraulique, gestion de la canne de Provence, amélioration de l'ensoleillement dans les canaux, suivis de la population d'agrion de Mercure, etc. Cette mission est depuis 2023 entièrement assurée hors temps d'animation Natura 2000 par le technicien de RIVAGE, Bruce BASSO. Le Bilan d'activité de l'exercice 2024 est présenté en Annexe 5-23.

Concernant les 2 opérations présentées ci-après, RIVAGE a accompagné le CEN Occitanie dans la définition des modalités de mise en œuvre des mesures compensatoires relatives à la l'implantation des parcs éoliens offshore. Dès que ces mesures seront mises en œuvre, le suivi et l'accompagnement de la mise en œuvre sur laquelle RIVAGE s'est positionné en tant que partenaire du CEN, sera réalisé par Bruce BASSO sur du temps de travail « hors Natura 2000 ».

Projet de restauration d'un îlot de reproduction pour LaroLimicoles dans l'étang du fer à cheval à Leucate

Ce projet coordonné en partenariat entre le CEN Occitanie et RIVAGE vise la restauration d'un site de reproduction pour LaroLimicoles sur l'étang du fer à Cheval sur la commune de Leucate. En 2024, RIVAGE a accompagné le CEN dans les étapes techniques et administratives préalables ; la mise en œuvre du projet est prévue pour début 2025. En annexe 5-24 est présenté la note technique du projet.

A noter qu'initialement ce projet avait été pressenti via un financement « contrat Natura 2000 ». Un temps de travail initial avait donc été réservé pour la rédaction de la note technique par RIVAGE qui a finalement servi au CEN Occitanie lorsque les financements des mesures compensatoires ont été fléchés sur ce dossier au regard des fonds disponible pour les contrats Natura 2000 à l'échelle Régionale.

Projet de création de radeaux de nidification pour LaroLimicoles – étang de Salses-Leucate

Dans le cadre de la même mesure compensatoire que celle citée précédemment, l'installation de 3 radeaux de reproduction pour LaroLimicoles est prévue sur l'étang de Salses-Leucate. En 2024 RIVAGE a également accompagné le CEN Occitanie dans la définition du projet ainsi que dans la phase de concertation avec les usagers pour le choix des sites (Annexe 5-25) et des caractéristiques techniques qui permettront l'installation de ces aménagements dès 2025. L'annexe 5-26 présente le contexte de ce projet.

Lutte contre les EEE

La gestion des espèces exotiques envahissantes

En 2023, RIVAGE a déposé un projet au fond vert sur le traitement de plusieurs espèces exotiques envahissantes : Le Lyciet féroce, la luzerne arborescente et le séneçon en arbre. Julien ROBERT a travaillé spécifiquement sur les deux premières espèces citées précédemment sur la commune de Leucate ; Jean-Alexis NOEL ayant géré quant à lui le séneçon en arbre sur le secteur de Font Dame. Le projet déposé et retenu par les services instructeurs est présenté en Annexe 5-27. Les travaux seront réalisés par l'ONF et débiteront début 2025.

Règlementation /Gestion foncière

Projet d'arrêté de Protection de Biotope des îles des Sidrières et de l'Hortel – Leucate

Depuis 2023, RIVAGE a porté un projet de protection via APB sur les îles des Sidrières et de l'Hortel sur la commune de Leucate. Ces îles abritent de très forts enjeux pour la reproduction de plusieurs ardéidés d'intérêt communautaire (aigrette garzette, Bihoreau gris, Ibis falcinelle et héron garde bœuf). En 2024, la participation du public* préalable à la signature de l'arrêté de protection a été réalisé par la préfecture. L'arrêté est en cours de signature.

**consultation du public moins formelle qu'une enquête publique*

5.1.2.5 Mise à disposition des données du DocOb

De manière générale, une information est systématiquement transmise aux différents porteurs de projet concernant les évaluations des incidences et les projets potentiellement impactant entrepris sur le site. En fonction des différents types de projets, différents types d'avis peuvent être formulés : rencontre, communication orale, note etc. A noter que dans le cadre de la sollicitation de la Commission Locale de l'Eau des échanges ont lieu en interne lors de la rédaction des avis afin de faire valoir les enjeux du site Natura 2000. Ci-après, le tableau des principaux projets suivis en 2024 :

Type de projet	Nom du pétitionnaire
Projet d'extension du Port de plaisance de Leucate	Commune de Leucate
Analyse du risque de pêche sur les sites Natura 2000	OFB
Installation d'échelles limnimétriques	RIVAGE
Projet de création d'un cimetière animalier	Commune du Barcarès
Travaux d'ouverture mécanisée de l'embouchure du Bourdigou	PMMCU
Porté à connaissance à la suite de constat de dégradation d'une parcelle privé aux abords du terrain militaire	Privé
Travaux de gestion de la ripisylve et des espaces de bon fonctionnement, traitement des atterrissements et confortement de berges par génie végétal, gestion de zones humides	Syndicat de bassin versant Corbières Maritimes
Projet de sécurisation des digues de l'Agly	SMBVA
Organisation d'un weekend d'intégration	CentraleSupelec
4 ^{ème} Edition Randonnée Occitane	Cyclos touristes Trebeens
Randonnée cyclo-touristique annuelle	Amicale cycliste Canétoise
Mise à jour du Schéma d'implantation des ganivelles	PMMCU
Survol entretien des lignes THT	RTE
Organisation Total Festum	Région Occitanie
Demande d'AOT pour plusieurs encres d'amarrage	UDSIS 66
Implantation d'une nouvelle base de l'UDSIS à St Laurent de la Salanque	UDSIS 66
Mise à jour des arrêtés d'épandage de Digestats de produits de biométhanisation	BioRoussillon
Tournage Film au Bourdigou	DECAELIS Production
Mise à jour de l'évaluation des incidences des activités de démoustication de l'EID Méditerranée.	EID Méditerranée
Feu artifice Leucate Plage	Commune de Leucate
Organisation de la finale des championnats de France de skateboard	BRAVE'ART Skate Club
Poursuite du projet de recalibrage de l'embouchure du Bourdigou et enlèvement des ouvrage associés	PMMCU

Concernant la mise à jour de l'évaluation des incidences des activités de démoustication de l'EID Méditerranée, un important travail de concertation a été réalisé fin 2024 afin de prendre en compte toutes les dernières données naturalistes récemment acquises. La concertation avec l'EID Med. a nécessité un travail de coordination intersites Natura 2000 afin de travailler à la formulation de remarques sur les différents documents transmis : le tronc commun et les rapports d'évaluation spécifiques aux différents sites traités. Ces travaux ont abouti à l'envoi d'un mail conjoint des différents animateurs Natura 2000 présenté en annexe 5-28 ainsi que la formulation d'une synthèse des remarques sur le tronc commun présentées en annexe 5-29.

5.1.2.6 Mise en œuvre de suivis faune/flore patrimoniale

Suivis flore

En 2024 (comme tous les 2-3 ans depuis plus de 10 ans) RIVAGE réalisé en partenariat avec l'IUT de Perpignan (Licence GADER, cadre projet tuteuré) la colonisation de 30 espèces exotiques végétales envahissantes. Pour information un exemple de rapport d'intervention des étudiants est présenté en annexe 5-30. Les autres rapports sont consultables sur demande auprès du syndicat RIVAGE. Dans le cadre de ce projet, les dépôts sauvages ont également été localisés et caractérisés.

Suivis avifaune

Comme tous les ans, RIVAGE effectue un suivi spécifique qui concerne plusieurs espèces d'intérêt communautaire (en interne ou dans le cadre de prestations) ; le tableau suivant récapitule ces suivis :

Intitulé du suivi	Partenaires	Objectifs du suivi	Espèces concernées	Principales conclusions
Suivis de la reproduction des hérons arboricoles coloniaux sur l'île des Sidrières et de l'Hortel - LEUCATE	Mairie de Leucate Parc Marin du Golfe du Lion	Évaluer le succès reproducteur	Aigrette garzette Bihoreau gris Ibis Falcinelle Héron garde bœuf	Colonie encore présente cette année. Le comptage à pied réalisé le en mai 2024 a permis de mettre en évidence l'utilisation de 36 nids d'aigrette garzette, 12 nids de bihoreau gris, 22 de hérons garde bœufs et 57 nids d'ibis falcinelle. Julien ROBERT et Bruce BASSO ont réalisé ce suivi. Pour information, ci-après est présenté le graphique qui retrace l'évolution des effectifs reproducteurs recensés pour les différentes espèces concernées :

<p>Suivis de la reproduction des goélands leucophée sur l'île des Sidrières et de l'Hortel – et de la Corrège LEUCATE</p>	<p>CEN Occitanie, GOR, Mairie de Leucate, PNM GL, Cercle de voile de Cap Leucate, association Med Migration II</p>	<p>Evaluation coordonnée de la population Méditerranéenne</p>	<p>Goéland leucophée</p>	<p>Respectivement : 62 nids occupés sur l'île de l'Hortel 571 nids occupés sur l'île des Sidrières 2 263 nids occupés sur l'île de la Corrège Pour information voici l'évolution de la population à l'échelle de ces 3 site depuis 1982 :</p>

				<table border="1"> <caption>Evolution comptage complet goélands leucophés</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Total Nid plein</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1982</td> <td>1500</td> </tr> <tr> <td>1988</td> <td>2800</td> </tr> <tr> <td>2000</td> <td>5300</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>2900</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>3100</td> </tr> <tr> <td>2024</td> <td>2900</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Total Nid plein	1982	1500	1988	2800	2000	5300	2018	2900	2022	3100	2024	2900
Année	Total Nid plein																	
1982	1500																	
1988	2800																	
2000	5300																	
2018	2900																	
2022	3100																	
2024	2900																	
Suivi de la reproduction des sternes naines	LariMed II : CEN Occitanie, LPO Aude, GOR	Évaluer le succès reproducteur des larolimicoles coloniaux	Sterne naine (Gravelot à collier interrompu	<p>De nombreux sites ont été colonisés en 2024 avec mise en place de nombreuses mises en défens (embouchure du Bourdigou et Grau des conchyliculteurs à Leucate). 2 colonies ont permis de produire des poussins : le Grau des conchyliculteurs à Leucate (4 jeunes à l'envol) et Le Barcarès (avant-port, 18 jeunes à l'envol) ;</p> <p>Le bilan des observations partagées par les différents partenaires est synthétisé sur ce tableur partagé : https://docs.google.com/spreadsheets/d/1Ttp33YmvGXjWwGIV2VisobtVYaSU4Yg/edit?gid=1122374694#gid=1122374694</p> <p>Ce suivi a été réalisé par Bruce BASSO.</p>														
Points d'écoute Butor étoilé	Réseau Butor Régional, Fédération Départementale des Chasseurs du 66	Recherche présence/absence et, le cas échéant, estimer le nombre de mâles chanteurs	Butor étoilé	<p>2 sessions de points d'écoutes (début 2h avant le lever du Soleil) ont été réalisées le 06/05 et le 17/05 en 2024 par Julien ROBERT et Bruce BASSO collaboration avec le chargé d'étude Zones Humides de RIVAGE et un technicien de la FDC 66. Une troisième session était prévue le 30/04 mais a dû être annulée à cause des conditions météo (fort vent du Nord). Les points d'écoute étaient répartis sur les communes de Salses le Château (Sagnes d'Opoul, Grandes Sagnes) et Saint-Hippolyte (Sagnes del Deves).</p> <p>1 individu a été contacté lors de ce suivi.</p>														

Suivi d'occupation des nichoirs à Rollier d'Europe et gîtes à chiroptères	Cave Arnaud de Villeneuve, GOR	Suivre l'occupation des nichoirs et gîtes installés par RIVAGE	Rollier d'Europe, chiroptères	Des nichoirs à Rollier d'Europe et des gîtes à chiroptères ont été installés depuis 2021 par RIVAGE sur les exploitations de certains adhérents à la Cave Arnaud de Villeneuve (Projet ADV Biodiv). Un suivi de l'occupation de ces nichoirs/gîtes à l'aide d'un endoscope a été réalisé par Bruce BASSO du 4/06 au 11/06. Au total, sur les 13 nichoirs contrôlés, 1 seul contenait des œufs de Rollier d'Europe (6 œufs), avec des adultes observés aux alentours. 7 autres étaient occupés, dont 3 par des Petits-ducs Scops, 2 par des Chevêches d'Athéna (avec respectivement 1 et 4 poussins), et 2 par des Huppées fasciées (4 poussins dans chaque nichoir). Concernant les gîtes à chiroptères, sur les 16 contrôlés, 4 étaient occupés par une ou des Pipistrelle(s) (espèce indéterminée), et un autre par un Vespère de Savi. Cf annexe 5-31 et 5-32
Recherche de nouveaux sites pour les chiroptères	Mairie de Leucate	Recherche de nouveaux sites	Chiroptère	Julien ROBERT a réalisé le suivi de l'occupation d'une ancienne mine d'Ocre à Leucate. Malheureusement aucune observation de chauve-souris n'a pu être réalisée en 2024.
Evaluation des populations d'oiseaux nicheuses sur le site de la Soulsoure à Saint-Hippolyte	GOR	Recherche du nombre d'espèces nicheuses présentes en 2024 ainsi que nombre de cantons de chacune des espèces nicheuses + analyse comparative avec 2014	Toutes les espèces d'oiseaux présentes sur le site (dont espèces d'intérêt communautaire)	Suivi visant à évaluer les effectifs d'oiseaux reproducteurs sur le site de la Soulsoure à Saint-Hippolyte, en utilisant la méthode des plans quadrillés (l'observateur relève tous les contacts lors d'un cheminement passant par tous les quadrats à l'intérieur du périmètre de la zone d'étude, dans les 5 heures suivant le lever du soleil, avec au moins 5 passages entre mars et juin). Ce site avait fait l'objet 10 ans auparavant du même suivi avec le même protocole par le GOR dans le cadre de l'animation Natura 2000. L'idée était de pouvoir comparer les résultats obtenus 10 ans plus tard afin d'évaluer l'impact des aménagements et de la gestion mis en œuvre sur le site. Ce suivi a été réalisé en interne par Bruce BASSO, après une formation au protocole par un chargé de mission du GOR qui a effectué la même étude sur le site de la Sagnette. 5 passages ont été réalisés entre avril et juin 2024 (26/04 ; 06/05 ; 16/05 ; 29/05 et 05/06). Au total 66 à 109 couples appartenant à 21 espèces se reproduisent sur le site (dont une espèce d'intérêt communautaire, apparue sur le site en 2024 : l'Oedicnème criard). Lorsque l'on compare les résultats de

				2024 à ceux de 2014, on constate que le nombre total de cantons a presque doublé, que 5 espèces ont disparu mais que 3 nouvelles sont apparues. Cf annexe 5-33
Evaluation des populations d'oiseaux nicheuses sur le site des sagnes de Saint Jean à Salses	GOR (prestation)	Recherche du nombre d'espèces nicheuses présentes en 2024 ainsi que du nombre de cantons de chacune des espèces nicheuses	Toutes les espèces d'oiseaux présentes sur le site (dont espèces d'intérêt communautaire)	Suivi visant à évaluer les effectifs d'oiseaux reproducteurs sur le site des sagnes de Saint Jean à Salses-le-Château, en utilisant la méthode des plans quadrillés (cf.ci-dessus). Ce site ayant fait l'objet d'aménagements en 2023, cet inventaire fournit un état initial du nombre d'espèce nicheuses et de leurs effectifs, dans l'optique de pouvoir être reconduit dans quelques années et ainsi évaluer l'impact de la gestion. Ce suivi a été réalisé en interne par Bruce BASSO. 5 passages ont été réalisés entre avril et juin 2024 (25/04 ; 07/05 ; 17/05 ; 30/05 et 04/06). Au total 5 à 10 couples appartenant à 6 espèces se reproduisent sur le site. Aucune des espèces nicheuses n'est d'intérêt communautaire. Cf annexe 5-34
Inventaire des oiseaux nicheurs sur le site de la Sagnette – Saint-Hippolyte	GOR (prestation)	Evaluation des effectifs d'oiseaux reproducteurs	Toutes les espèces d'oiseaux présentes sur le site (dont espèces d'intérêt communautaire)	Ce site avait fait l'objet 10 ans auparavant du même suivi avec le même protocole par le GOR dans le cadre de l'animation Natura 2000. Le cahier des charges relatif à cette étude est présenté en annexe 5-35. Le rapport de suivi est présenté en annexe 5-36. Les principales conclusions de cette étude portent sur les changements importants observés au sein des cortèges d'oiseaux du site (10 nouvelles espèces et 2 disparitions).
Suivi de la migration sur les sèches de Saint Laurent de la Salanque – Année 2024	GOR (prestation)	Suivi migration (espèces, phénologie, menaces, propositions de gestion)	principalement limicoles	Le cahier des charges et le rapport de ce suivi sont présentés en annexe 5-37 et 5-38. Les principales conclusions de cette étude confirment l'importance de la lagune de Salses-Leucate pour les oiseaux d'eau migrants, le site étant utilisé chaque année par un grand nombre d'espèces lors de cette étape de leur cycle biologique. Ainsi, 21 espèces de laro-limicoles utilisent les sèches de Saint Laurent de la Salanque pour leur halte migratoire, dont 7 espèces d'intérêt communautaire. Pour certaines d'entre elles, qui atteignant des effectifs conséquents, la lagune porte une responsabilité régionale dans leur conservation (Mouettes mélanocéphale et rieuse, Gravelot à collier interrompu...). D'autres peuvent être considérées de par leur statut de conservation comme les espèces migratrices aux plus forts enjeux localement

				(Courlis corlieu, Huïtrier pie..)
Suivi des lagunes temporaires	Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles	Mieux connaître le fonctionnement de certaines pièces d'eau temporaire pour proposer des mesures de gestion adaptées	Macrophytes	<p>Suivi réalisé dans le cadre du Plan Régional d'Action « Lagunes Temporaires »</p> <p>Sur chacune des lagunes temporaires identifiées, un suivi mensuel est effectué de la première mise en eau jusqu'à l'assec. Sur un point fixe de relevé, certains paramètres sont mesurés (Hauteur d'eau, salinité, conductivité, turbidité ...).</p> <p>La présence de macrophytes est également relevée, en précisant la phénologie (feuille/fleur/graine) et, si possible, l'espèce. 3 fois dans la saison, un prélèvement d'eau est également effectué pour une analyse en labo des sels nutritifs. Ce suivi est réalisé en interne par Bruce BASSO et Julien ROBERT.</p> <p>4 sessions ont été effectuées de septembre à décembre 2024 (23/09 ; 21/10 ; 28/11 et 11/12). Ce suivi se poursuivant en 2025, nous ne disposons pas encore de résultats.</p>

Suivis autre faune :

Suivi POP Reptile Sagnette Soulsoure – Saint Hippolyte

En 2024, PMMCU a initié la mise en place d'un protocole spécifique au suivi des reptiles sur les sites de la Soulsoure et la Sagnette sur la commune de Saint-Hippolyte. Les principaux objectifs de ce programme sont de connaître les espèces présentes sur les sites, la dynamique des populations (accroissement, diminution, stabilité) et de tester une série d'hypothèses pour expliquer les tendances observées. Le rapport d'étude rédigé par PMMCU est présenté en annexe 5-39.

Dans le cadre de ce travail Julien ROBERT a participé avec les agents de PMMCU aux placements des différents transects au regard de sa connaissance des sites.

5.1.2.7 Restitution des données

Les données issues des différents suivis faune/flore/habitats ont été restitués aux instances de concertation (COPIL Natura 2000) et au grand public.

5.1.2.8 Animations grand public et scolaires sur le site Natura 2000.

De nombreuses opérations de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ont été réalisées en 2024 par RIVAGE dont une partie est imputable aux programmes Natura 2000. Le détail de ces opérations est donné en partie 1.2.4 de ce bilan.

5.2 Natura 2000 sur le site du fort de Salses

5.2.1 Concertation et planification

Animation du COPIL

Le COPIL de l'année 2023 pour le site « Château de Salses » s'est tenu le 30/01/2024. Le compte rendu est présenté en annexe 5-40. Celui qui concerne l'exercice 2024 s'est tenu, quant à lui le 16/12/2024 (Cf. Annexe 5-41 à 5-43).

Animation de la charte Natura 2000

La charte Natura 2000 étant été signée par le CMN en 2020, aucune action spécifique n'a été entreprise en 2024.

5.2.2 Mise en œuvre des orientations de gestion du Docob

5.2.2.1 Animation du DOCOB

Mise à disposition des données :

Appui technique aux actions de gestion mises en place dans la forteresse

Pour donner suite aux suivis complets réalisés par l'ALEPE depuis 2017, plusieurs actions complémentaires au DOCOB ont été programmées. En 2024, une plusieurs actions ont pu être mises en place ou initiées :

- Mise en place d'une action d'écopâturage. L'exploitation de Capucine LOPEZ, installée sur la commune de Salses-le-Château est venu pour le pâturage des fossés du 7 au 17 mai avec 5 chevaux et du 19 au 26 décembre avec 230 brebis (objectif : entretiens des espaces verts et

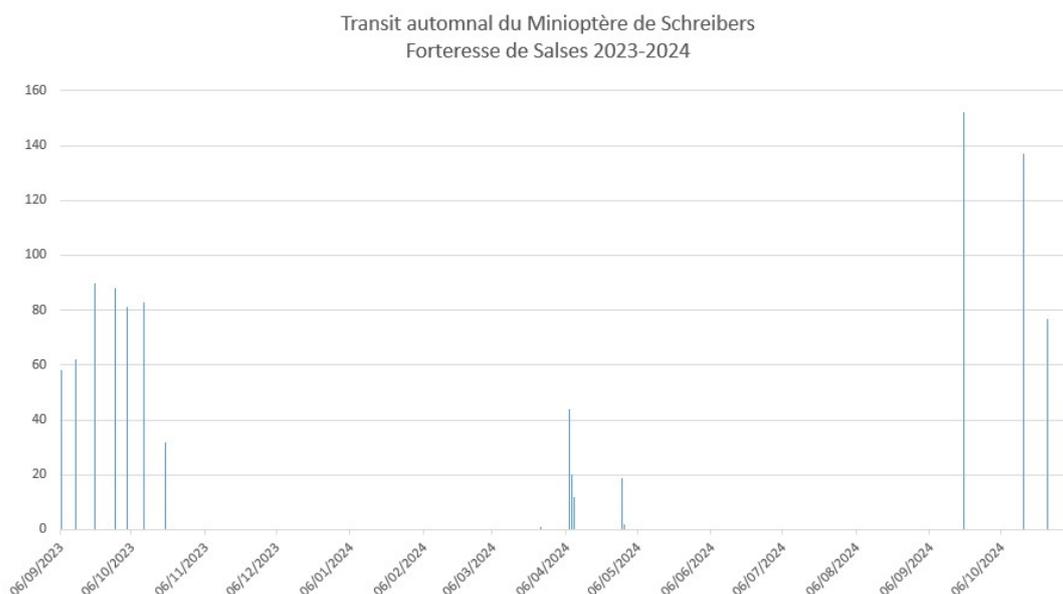
augmenter les ressources alimentaires des chiroptères). En Annexe 5-44 est présenté l'arrêté municipal de Salses-le-Château qui autorise le déplacement du troupeau à travers le village pour acheminement à la forteresse. Pour cette action, RIVAGE suit les agents de la forteresse pour conseiller et aider à la mise en œuvre opérationnelle.

- En 2024, plusieurs discussions avec les agents du CMN ont conduit à la programmation des travaux qui avait été identifiés dans l'étude des voies de transit en 2023. En annexe 5-45 et 5-46 sont présentés, le compte rendu des discussions ainsi que la cartographie des actions à entreprendre. Ces travaux prévoient notamment l'obturation des ouvertures écurie Est – contremine qui ne sont pas utilisées par les chiroptères afin d'assurer une tranquillité plus importante qu'actuellement pour la colonie de reproduction de petit murin dont les populations sont en déclin depuis plusieurs années. Ces travaux seront autofinancés par le CMN après accord de l'architecte des bâtiments de France et du Conservateur.
- En 2024 également, pour donner suite au constat de l'assèchement du fossé situé dans la cour du réduit qui accueillait une population de barbeau méridional, une pêche de sauvetage a été réalisée en partenariat avec la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatique des Pyrénées-Orientales. Le bilan de l'opération est présenté en annexe 5-47. Au total, 52 individus de quatre espèces différentes ont pu être capturés. Le Barbeau méridional est le plus représenté avec 29 individus dont des jeunes ce qui démontre une reproduction sur site, mais il est difficile de savoir où se trouve la frayère. Les poissons ont ensuite été relâchés à Font Estramar.

Suivis réalisés en régie :

RIVAGE a réalisé en interne le suivi du transit automnal du Minoptère de Schreibers dans la salle d'angle nord-ouest au 4ème niveau. En 2024, un maximum de 152 individus a été observé le 20/09/2024 (pour information cette date correspond à la même date de pic pour le transit automnal en 2023). Ce suivi, réalisé en interne ne fait pas l'objet d'un rapport spécifique. Pour autant les données sont versées à la MammaBase qui elle-même est intégrées au SINP.

Ils permettent de produire ce type de graphique pour comprendre l'intérêt du site sur cette période de transit :



Les résultats de ce suivi sont présentés lors du COPIL annuel.

Suivis réalisés par des prestataires externes :

En 2024 un suivi simplifié de l'utilisation des gîtes a été réalisé. L'Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement est la structure qui a réalisé cette prestation financée dans cadre de l'animation du DOCOB « Château de Salses ». Le rapport de suivi de l'ALEPE est présenté en annexe 5-48. RIVAGE a participé activement à la réalisation de ce suivi en accompagnant le prestataire lors de chacune de ces visites.

En 2024, l'ALEPE a déposé, en partenariat avec RIVAGE, une demande de financement pour la réalisation d'un suivi GPS des chauves-souris présentes dans le site Natura 2000 (grand Rhinolophe et petit murin). L'objectif de cette étude est la compréhension des voies de transit en sortie de monument et ainsi d'évaluer l'influence des différentes infrastructures de transport. La subvention ciblée par cette demande correspond au dispositif en faveur de la connaissance de la biodiversité d'Occitanie. La demande de subvention a été rejeté faute de budget par la Région malgré tout l'intérêt que le projet a suscité auprès des instructeurs. La demande de subvention complète est présentée en annexe 5-49.

Enfin à la suite de l'installation de 3 thermo-hygromètres dans les contremines Nord, Est et Sud les données ont continués à être acquises. Pour rappel, ces données permettront de suivre l'évolution de ces conditions dans le temps notamment après la mise en place des actions complémentaires en 2024/2025.

Animations/Communication/Formation :

Création d'outils

En 2024, 2 nouveaux reportages vidéo ont été tournés et diffusés afin de sensibiliser le grand public à la présence des chiroptères dans le monument :

- « En bonne compagnie » - France 2 tourné le 25/01/2024 et diffusé le 8 septembre 2024 (Cf. annexe 5-50)
- « Télématin » - France 2 tourné le 07/11/2024 et diffusé le 13 novembre 2024 (Cf. Annexe 5-51)

Pour ces deux reportages, Julien ROBERT a dédié un temps de travail pour définir les scénarios avec les réalisateurs et pour le tournage de ces vidéos.

En 2024 également, a été conçu le livret « Mes Chauves-souris, des mammifères à part, présents dans la forteresse de Salses », à destination du grand public qui présente le réseau Natura 2000 pour la forteresse ainsi que l'intérêt du monument pour les chauves-souris. Ce livret, tiré à 2500 exemplaires, sera distribué lors des animations ciblées sur la thématique des chiroptères. Ce livret a été financé en fond propre par RIVAGE. Il est présenté en **annexe 5-52**.

Il a été initié courant de l'été 2024, les premières discussions avec le CMN pour la création d'un espace de médiation fixe dans le monument (écurie Est) pour sensibiliser sur la biodiversité et les chauves-souris. Une réunion de travail a eu lieu à la forteresse le 25/07/2024. Le compte rendu est présenté en annexe 5-53.

Enfin, en 2024 a été signé une convention pour cadrer et définir les modalités du partenariat entre RIVAGE et le CMN concernant toutes les actions pédagogiques et de communication. Cette convention développe notamment les points suivants :

- Actions de formation
- Développement des actions éducatives pédagogiques et culturelles (dont expositions en cours et à venir)
- Visites thématiques (dont 5 visites gratuites pour les scolaires + accueil des volontaires internationaux)
- Journée de la chauve-souris
- Communication
- Suivis / bilan (à réaliser dans le cadre du COPIL Natura 2000)

Cette convention est présentée en annexe 5-54.

Evènementiel :

Le 11 juillet 2024 a été organisé en partenariat avec le Centre des monuments nationaux la journée des chauves-souris dans le monument. L’affiche présentant le programme de cette journée est présentée en Annexe 5-55. Une convention spécifique pour l’organisation de cette journée a été signé entre RIVAGE et le CMN pour définir le rôle de chacun (Annexe 5-56). Dans le cadre des financements Natura 2000 plusieurs prestations ont été dispensées :

- 2 Balades contées en présence d’un chiropèrologue (L’atelier du conte et RIVAGE) financée dans le cadre de l’animation du DOCOB en 2024
- Atelier connaître et protéger les chauves-souris par les animateurs du patrimoine préalablement formé par RIVAGE
- Projection film : « La vie sauvage des monuments » et débat (avec J. ROBERT)

Julien ROBERT a également dispensé 2 conférences pour le grand public qui permettent de valoriser le travail réalisé dans le moment ainsi que de sensibiliser sur les chauves-souris. Ces conférences ont eu lieu le 19/09/2024 à l’amphithéâtre A. Guille de l’observatoire océanologique de Banyuls (Cf. Annexe 5-57) et le 30/05/2025 à la médiathèque de Cabestany (Cf. Annexe 5-58).

RIVAGE a également participé à 2 manifestations organisés par des partenaires :

- Le congrès national de PNR organisé par le PNR NM où l’exposition temporaire sur les chiroptères de la forteresse a été prêté pour une installation durant 1 mois à l’Abbaye de Lagrasse.
- L’évènement « monument jeux d’enfant » organisé dans le monument le 19 et 20/10/2024 pour lequel RIVAGE a prêté son exposition « Trésor de Lagune » qui permet de faire le lien entre les deux sites Natura 2000 animés par RIVAGE.

Scolaires

En 2024, RIVAGE a de nouveau travaillé en collaboration avec la forteresse, la société SYMBIOSE et les écoles primaire et maternelle de Salses-le-Château à la mise en place d’un projet scolaire pour 2024. Ce projet a abouti à la réalisation de 4 animations pour deux classes :

- 1 intervention pédagogique auprès des élèves de maternelle (MS/GS) avec 5 séquences en classe le 8/11/2024 (découverte des Chauves-souris, lieu de vie dans la Forteresse, les menaces, les régimes alimentaire, découverte de leur sonar) suivies d’une intervention sur site le 6/12/2024.
- 1 intervention pédagogique auprès des élèves de primaire (CE1) avec 5 séquences en classe le 5/11/2024 (découverte des Chauves-souris, lieu de vie dans la Forteresse, les menaces, le régime alimentaire, découverte de leur sonar) suivies d’une intervention sur site le 3/12/2024.

En annexe 5-59 le mail de retour de SYMBIOSE qui indique le déroulement des interventions qui ont rencontrées un grand succès auprès des enfants et des enseignants. Ces prestations ont été financé dans cadre de l’animation du DOCOB « Château de Salses ».

En complément RIVAGE a accueilli la classe de 1^{ère} BAS STAV du Lycée Martin Luther King de Narbonne le 30/01/2024 (30 élèves +2 accompagnants) et le 16/09/2024 (29 élèves + 2 accompagnant) pour une visite du monument sur la thématique des chauves-souris. Ces visites ont été l'occasion de poursuivre la formation des agents avec leur participation à ces animations.

Agents CMN/élus/gestionnaires

Le 17/05/2024, RIVAGE a dispensé une formation auprès de 5 animateurs du patrimoine du Centre des Monuments Nationaux dans l'objectif que ces agents puissent proposer en autonomie des ateliers sur la thématique chauve-souris dès 2024. Ces agents du CMN ont été très impliqués dans cette formation. La présentation dispensée est annexe 5-60.

5.2.2.2 Animation de la Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 étant signée par le CMN en 2020, aucune action spécifique n'a été entreprise en 2024.

ANNEXES